



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

43^e LÉGISLATURE, 2^e SESSION

Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire

TÉMOIGNAGES

NUMÉRO 013

Le mardi 26 janvier 2021

Président : M. Pat Finnigan



Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire

Le mardi 26 janvier 2021

• (1535)

[Traduction]

Le président (M. Pat Finnigan (Miramichi—Grand Lake, Lib.)): Bienvenue à la 13^e réunion du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Chambre des communes. Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le 24 octobre 2020, le Comité reprend son étude sur la capacité de transformation.

La réunion d'aujourd'hui se déroule selon un format hybride, conformément à l'ordre de la Chambre adopté le 25 janvier 2021. Par conséquent, les membres participent en personne dans la salle ou à distance à l'aide de l'application Zoom.

Les travaux seront diffusés sur le site Web de la Chambre des communes. À titre d'information, la webdiffusion montrera toujours la personne qui prend la parole plutôt que l'ensemble du Comité.

La réunion d'aujourd'hui se déroule également dans le nouveau format webinaire. Les webinaires sont destinés aux réunions publiques des comités et sont uniquement accessibles aux membres, à leur personnel et aux témoins. Les membres du Comité ont peut-être remarqué que l'inscription à la réunion était beaucoup plus rapide et qu'ils étaient immédiatement inscrits en tant que participants actifs. Toutes les fonctionnalités pour les participants actifs restent les mêmes. Les membres du personnel pourront uniquement être des participants non actifs et n'auront que la vue de la tribune.

J'aimerais profiter de cette occasion pour rappeler à tous les participants à cette réunion qu'il est interdit de faire des captures d'écran ou de prendre des photos de votre écran.

[Français]

Pour garantir le bon déroulement de la réunion, j'aimerais vous faire part de certaines règles.

Les députés et les témoins peuvent s'exprimer dans la langue officielle de leur choix. Les services d'interprétation sont disponibles pour cette réunion. Vous avez le choix, au bas de votre écran, entre le parquet, l'anglais ou le français. Avec la dernière version de Zoom, vous pouvez désormais parler dans la langue de votre choix sans avoir à sélectionner le canal linguistique correspondant.

Vous remarquerez également que la fonction « lever la main » de la plateforme est désormais plus facilement accessible sur la barre d'outils principale, si vous souhaitez prendre la parole ou alerter le président. Si cette option ne fonctionne pas, je suggère que les députés et les témoins qui souhaitent intervenir allument leur caméra et lèvent la main physiquement. La greffière du Comité tiendra la liste des députés et des témoins qui souhaitent prendre la parole.

Les membres du Comité participant en personne doivent procéder comme ils le feraient habituellement lorsque l'ensemble du Co-

mité se réunit en personne dans une salle de comité. Gardez à l'esprit les directives du Bureau de régie interne concernant le port du masque ainsi que les protocoles en matière de santé.

Avant de prendre la parole, attendez que je vous nomme. Si vous participez à la réunion par vidéoconférence, cliquez sur le micro pour désactiver le mode sourdine. Les micros des participants qui se trouvent dans la salle seront, comme d'habitude, contrôlés par l'agent des délibérations et de la vérification.

Je vous rappelle que toutes les observations des députés et des témoins doivent être adressées à la présidence.

Lorsque vous n'avez pas la parole, mettez votre micro en mode sourdine.

[Traduction]

Je crois que nous sommes tous en ligne. Comme il n'y a personne dans la salle de réunion, je pense que tout le monde est à l'écran.

Sur ce, j'aimerais souhaiter la bienvenue à notre premier groupe de témoins. Nous accueillons Richard Davies, vice-président principal, Ventes et marketing, d'Olymel s.e.c., ainsi qu'Anthony Eikelenboom, commerçant d'animaux, de la Scotian Cattle Company.

Nous allons commencer par M. Davies, qui dispose de sept minutes et demie pour faire sa déclaration liminaire.

Nous vous écoutons, monsieur Davies.

[Français]

M. Richard Davies (vice-président principal, Ventes et marketing, Olymel S.E.C.): Bonjour à tous.

Monsieur le président et honorables députés membres du Comité permanent de l'agriculture et de l'agroalimentaire de la Chambre des communes, je vous remercie de votre invitation.

Mon nom est Richard Davies et je suis vice-président principal des ventes et du marketing chez Olymel, dont l'actionnaire principal est Sollio Groupe coopératif, précédemment connu sous le nom de La Coop fédérée.

Premier producteur de porcs au Canada, Olymel est également le premier exportateur de la viande de porc, et sa viande est reconnue par de nombreux pays comme étant de qualité supérieure. Nous exportons nos produits dans plus de 65 pays.

Disposant de profondes racines au Québec, Olymel s'est également implantée en Ontario, en Saskatchewan, en Alberta et au Nouveau-Brunswick. Nous procurons un emploi direct à 15 000 Canadiens. Notre chiffre d'affaires annuel est de l'ordre de 4,5 milliards de dollars, et les retombées économiques que nous générons pour nos régions et toute la chaîne de valeur de nos secteurs sont très importantes.

Le but de la ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire, l'honorable Marie-Claude Bibeau, est de faire passer le total des exportations agroalimentaires canadiennes d'environ 67 milliards de dollars, en 2020, à 75 milliards de dollars d'ici 2025. Cet objectif serait cependant plus facile à atteindre si le gouvernement, de concert avec l'industrie, s'employait à lever plus rapidement les obstacles qui ne peuvent que freiner cette ambition.

Je me permettrai d'énumérer quelques enjeux auxquels fait face notre industrie, en commençant par celui qu'on décrit actuellement comme la mère de tous les autres: la main-d'œuvre. C'est une question névralgique et incontournable non seulement pour Olymel, mais aussi pour tout le secteur agroalimentaire. Avant la pandémie actuelle, nous faisons déjà face à une grave pénurie de main-d'œuvre. Or, dans la perspective de sa croissance et des investissements massifs qu'elle a réalisés au cours des dernières années, notre entreprise est en mesure de créer des milliers de nouveaux emplois, partout où elle est implantée au Canada.

Nous offrons des emplois stables avec des conditions très compétitives, et dans des régions qui en ont bien besoin. Par exemple, nous aurons besoin d'embaucher 1 200 personnes par année au cours des prochaines années afin de répondre au taux de roulement prévu, aux départs à la retraite des baby-boomers et des prévisions démographiques défavorables.

De plus, nous avons dès à présent besoin d'embaucher 1 200 autres employés pour amener nos usines à donner leur plein rendement et optimiser des investissements passés. Finalement, il nous faudra 1 200 employés supplémentaires pour répondre aux occasions qui se présentent et aux projets futurs déjà prévus. Bref, en plus des 15 000 emplois actuels, Olymel aura besoin, au cours des prochains mois, de l'équivalent de 3 000 à 4 000 emplois additionnels dans nos régions.

Il va de soi que l'incapacité à trouver de la main-d'œuvre représente une entrave majeure à notre développement et à notre croissance. Sans main-d'œuvre suffisante, nous devons renoncer à certains marchés, ce qui signifiera moins d'emplois et moins d'investissements. Cela signifiera également que des transformateurs d'autres pays prendront rapidement notre place sur les marchés extérieurs et ici même, au Canada, faute de main-d'œuvre. C'est donc toute la chaîne de valeur qui est touchée par le manque de main-d'œuvre.

Nous travaillons déjà avec les élus locaux et les administrations régionales pour rendre plus accueillante encore l'arrivée de nouveaux travailleurs dans des régions qui veulent revitaliser leur économie.

Ces dernières années, Olymel a accueilli un bon contingent de travailleurs étrangers temporaires. Ces travailleurs que l'on trouve à l'autre bout du monde sont grandement motivés par la recherche d'une vie meilleure au Canada. Le Programme des travailleurs étrangers temporaires du gouvernement fédéral prévoit toutefois un plafond de 10 % par établissement. Nous plaçons depuis des années pour que ce plafond soit haussé à 20 %. Nous souhaitons également que les délais bureaucratiques qui ralentissent le fonctionnement de ce programme soient raccourcis.

Depuis le début de la pandémie, nos employés ont fait un travail remarquable pour répondre à l'appel des gouvernements à maintenir nos activités de transformation comme un service essentiel. Nous sommes le prolongement essentiel de la ferme d'élevage, et nos abattoirs sont l'aboutissement incontournable de l'activité des éleveurs.

Non seulement l'enjeu de la main-d'œuvre est crucial, mais il est urgent de le régler.

Dans un autre ordre d'idées, la pandémie actuelle nous a amenés à anticiper nos plans de modernisation. Ceux-ci touchent le développement de nouvelles technologies et une plus grande intégration de la robotisation et de l'automatisation de nos opérations. Bien que la robotisation et l'automatisation ne soient pas conçues comme des substituts à la main-d'œuvre, il faut, si l'industrie veut rester concurrentielle et efficace, accélérer le déploiement de ces outils qui exigent de la recherche et des investissements importants.

• (1540)

Nous croyons que le gouvernement canadien doit accompagner les entreprises exportatrices dans cette voie par des programmes de soutien appropriés et facilement accessibles se comparant aux mêmes programmes offerts par les gouvernements de nos principaux concurrents.

Les entraves à l'accès à nos marchés prioritaires représentent un autre défi qui limite de plus en plus nos capacités d'exportation. Par exemple, nos accès au marché chinois sont perturbés depuis plusieurs mois. Cela fait que 70 % de la production totale canadienne n'a plus accès au plus important marché sur la planète. Certaines questions techniques facilement réglables sont en jeu, mais la relation politique actuelle n'aide certainement pas à la résolution des problèmes et à la levée des suspensions. Notre usine de Red Deer, en Alberta, en fait particulièrement les frais depuis le 28 avril 2019.

Par ailleurs, ici même au Canada, un problème important se dessine dans le domaine des relations entre la grande distribution et les transformateurs canadiens. Le gouvernement canadien pourrait certainement jouer un rôle qui favoriserait un meilleur équilibre des forces, comme cela lui a été demandé par la plupart des acteurs de l'industrie de la transformation. Je veux parler ici des tentatives de certains détaillants d'imposer aux transformateurs des conditions de marché de manière unilatérale qui pourraient mettre en péril leur viabilité. Nous estimons que la mise en place d'un code de bonnes pratiques entre les acteurs de la grande distribution et de la transformation serait à l'avantage de tous, notamment les consommateurs canadiens. Confrontés au même problème, plusieurs pays sont intervenus pour corriger la situation.

Enfin, dans une actualité plus immédiate, la pandémie actuelle a forcé les entreprises à qui l'on demandait de poursuivre leurs opérations à s'adapter rapidement à de nouvelles conditions, notamment sur le plan sanitaire. Nous avons tout mis en œuvre pour protéger la santé de nos employés, même si nous n'avons pu éviter des éclosions périodiques. Nous pensons, comme le Conseil des viandes du Canada l'a déjà préconisé en décembre dernier, que les employés de la transformation alimentaire, notamment dans le secteur des viandes, devraient pouvoir accéder à un vaccin de manière prioritaire, comme ceux d'autres secteurs dans lesquels cette solution a déjà été mise en place.

En terminant, j'ai résumé mon propos à grands traits pour respecter le temps de parole qui m'a été imparti. Olymel est bien évidemment disposé à vous fournir de plus amples informations sur ces questions.

Je vous remercie.

• (1545)

Le président: Merci, monsieur Davies.

[Traduction]

Nous allons maintenant entendre M. Anthony Eikelenboom, qui dispose de sept minutes et demie.

C'est à vous, monsieur Eikelenboom.

M. Anthony Eikelenboom (commerçant d'animaux, Scotian Cattle Company): Bonjour, et merci de m'avoir invité à témoigner devant le Comité.

Mon exposé sera davantage un aperçu de ce que nous faisons ici en Nouvelle-Écosse, et je répondrai ensuite à quelques questions concernant ce que j'ai dit.

Je m'appelle Anthony Eikelenboom et je suis de Shubenacadie, en Nouvelle-Écosse. Je suis propriétaire et exploitant de Scotian Cattle, qui est en activité depuis environ 10 ans. Nous achetons dans toute la Nouvelle-Écosse. Je suis également partenaire de la Cowtown Cattle Company, qui est en activité depuis quatre ans et qui achète dans l'ensemble des Maritimes. Cowtown accepte également des animaux d'autres acheteurs dans les provinces maritimes, et de certains acheteurs du Québec et de l'Ontario.

En ce qui concerne Scotian, nous parcourons la province deux fois par semaine pour faire des affaires avec environ 160 des 200 fermes laitières de la Nouvelle-Écosse. Lorsque j'ai créé la Scotian Cattle Company, nous n'achetions que des génisses de remplacement. Au cours des 10 dernières années, nous avons pris de l'expansion et nous achetons maintenant une grande partie des vaches de réforme et des veaux naissants ici en Nouvelle-Écosse.

Dans le passé, il existait des marchés pour les taurillons Holstein et les génisses de remplacement. Cependant, maintenant que les marchés se tarissent pour les génisses de remplacement, et compte tenu de la nouvelle réglementation en matière de transport, il est actuellement presque impossible — et ce sera absolument impossible à partir de février 2022 — d'expédier des veaux Holstein vers le marché du veau au Québec.

Selon la nouvelle réglementation en vigueur, la durée maximale pendant laquelle un veau peut rester dans un camion est de 12 heures. Il faut ensuite décharger les veaux, les nourrir et les laisser se reposer. Nous savons tous où en est la Nouvelle-Écosse sur le plan logistique. Cela signifie que nous ne pouvons plus expédier les veaux Holstein à destination du marché québécois de la viande de veau.

Pour résoudre ce problème, nous encourageons les agriculteurs à accoupler leurs vaches avec des taureaux de boucherie. Le résultat est un veau croisé qui est composé à 50 % de Holstein et à 50 % de bœuf de boucherie. Avec ce type de veau particulier, l'agriculteur et nous-mêmes avons la possibilité de vendre les veaux à des parcs d'engraissement locaux.

Pour que les éleveurs laitiers puissent fonctionner, il est nécessaire que les vaches soient accouplées et qu'elles vèlent chaque année. Comme nous ne pouvons pas expédier les veaux Holstein, nous encourageons les agriculteurs à féconder le tiers supérieur de leur troupeau avec de la semence sexée femelle pour assurer le remplacement des génisses à la ferme, puis à féconder les deux tiers inférieurs de leur troupeau avec de la semence de bœuf sexée mâle. Cela nous garantira, nous l'espérons, de pouvoir vendre leurs veaux.

Nous espérons que tout cela permettra de résoudre le problème du transport des veaux naissants. Cependant, une fois que ces veaux

croisés auront atteint un poids idéal pour le marché, nous ne pourrions pas les transformer ici en Nouvelle-Écosse. Par conséquent, nous devons les vendre à l'extérieur de la province moyennant des coûts accrus et, comme vous le savez tous, le transport par camion est très coûteux de nos jours.

En plus de ces veaux, en raison de la nouvelle réglementation sur le transport, nous sommes maintenant limités dans le nombre de vaches de réforme que nous pouvons expédier par camion ainsi que dans les différentes catégories de vaches. Nous devons faire plus attention à l'âge et à l'état des animaux. Cela nous amène à transformer davantage de vaches dans la province, et les usines provinciales fonctionnent également presque à plein régime. La plupart d'entre elles fonctionnent au maximum de leur capacité.

Je pense que tout cela nous ramène à la raison pour laquelle nous sommes ici aujourd'hui, à savoir la capacité de transformation. Si nous pouvions avoir une usine inspectée par le gouvernement fédéral ici dans la province, ce qui n'est pas le cas à l'heure actuelle, la situation changerait radicalement. Les agriculteurs auraient alors le luxe de vendre leurs animaux à l'usine fédérale, ce qui leur donnerait plus d'argent pour leurs animaux puisque l'usine fédérale peut vendre en dehors de la province. Cela nous permettrait, à nous les négociants en bétail, de vendre plus d'animaux et de mettre plus d'argent dans les poches des agriculteurs. Cela réduirait également mes frais de transport.

En conclusion, une usine de transformation fédérale dans la province est nécessaire. Il serait difficile de le faire par l'intermédiaire du secteur privé, compte tenu de la rentabilité, de l'échelle et des faibles marges. Toutefois, avec un financement public, nous devrions être en mesure de changer la situation actuelle et d'en faire une entreprise viable pour toutes les parties intéressées, de l'agriculteur au consommateur.

• (1550)

Il ne fait aucun doute que les gouvernements provinciaux doivent jouer un rôle de premier plan. Cependant, le gouvernement fédéral pourrait servir de courroie de transmission ou apporter un soutien par l'intermédiaire de l'APECA ou du Partenariat canadien pour l'agriculture.

Je crois bien que c'est tout pour ma déclaration. Merci beaucoup de m'avoir écouté. Je vais répondre à toutes les questions en temps voulu.

Le président: Merci, monsieur Eikelenboom.

Nous allons maintenant passer aux questions.

[Français]

Monsieur Lehoux, vous avez la parole pour six minutes.

M. Richard Lehoux (Beauce, PCC): Merci, monsieur le président.

Je remercie nos invités d'être parmi nous aujourd'hui, et je souhaite une bonne année à tous les membres du Comité et aux témoins qui sont avec nous ce matin.

Monsieur Davies, vous parlez d'un manque important de main-d'œuvre qui existait bien avant l'arrivée de la COVID-19. Pour vous, le fait que vous ne pouviez engager que 10 % de travailleurs étrangers demeure-t-il un problème majeur?

M. Richard Davies: Oui, c'est un problème majeur dans l'ensemble de nos régions. Évidemment, la situation est plus critique dans certaines régions. Des démarches sont entreprises depuis plus de 15 ans. Cela avait commencé en Alberta. Au cours des dernières années, ce problème a migré ici, au Québec, et dans certaines parties de l'Ontario.

M. Richard Lehoux: La ministre de l'Agriculture est-elle au fait de cette situation?

M. Richard Davies: Oui. La ministre et les ministres qui l'ont précédée ont été sensibilisés et sont interpellés régulièrement au sujet de ce problème depuis belle lurette.

M. Richard Lehoux: Savez-vous s'il y a eu des échanges entre la ministre de l'Agriculture et les ministres de l'Immigration qui se sont succédé?

Je pense qu'il va falloir que les gens se parlent.

M. Richard Davies: Ce n'est pas un dossier que je suis personnellement. Notre vice-président serait plus en mesure de vous répondre, car c'est une question de ressources humaines, mais nous en entendons parler régulièrement. C'est une priorité constante.

M. Richard Lehoux: Vous avez parlé de modernisation, de robotisation et de tout cela.

Pour vous, quels sont les problèmes majeurs que vous rencontrez lorsque vous essayez d'aller encore un peu plus dans cette modernisation sur le plan de la robotisation?

M. Richard Davies: D'abord, il y a la disponibilité des technologies. Si on veut accélérer les choses, il va y avoir des défis liés aux capitaux, c'est certain. Par ailleurs, il y aurait certainement des défis liés à l'aménagement des sites. En effet, les installations et les murs actuels ne conviendraient probablement pas. Ce sont les deux plus grands freins.

Je dirais donc qu'il s'agit d'une question de disponibilité des capitaux et d'exécution des travaux.

M. Richard Lehoux: J'aimerais faire un lien avec ce que vous avez soulevé durant votre présentation. J'imagine que cela prendrait certains programmes pour soutenir les entreprises dans la foulée de cette modernisation.

Avez-vous des idées à proposer?

M. Richard Davies: Je n'ai rien de précis à proposer. Ce que je voulais souligner...

• (1555)

Le président: Excusez-moi, monsieur Davies. Pouvez-vous parler un peu plus lentement? Monsieur Lehoux, pouvez-vous ralentir aussi? Les interprètes ont de la difficulté à vous suivre.

M. Richard Lehoux: D'accord.

Continuez, monsieur Davies.

M. Richard Davies: J'ai perdu le fil.

M. Richard Lehoux: Je vous posais une question sur les programmes liés à la modernisation et à la robotisation.

M. Richard Davies: Évidemment, nous faisons concurrence à plusieurs pays partout sur la planète. Nous nous préoccupons toujours, chez Olymel, d'avoir des moyens équitables pour nous battre et aller chercher l'activité commerciale...

Le président: Monsieur Davies, regrettamment, je dois vous interrompre, car nous avons des difficultés techniques.

Le greffier peut-il vérifier s'il y a un problème de son?

Le greffier du Comité (M. Marc-Olivier Girard): Oui. Nos techniciens vont vérifier si on peut améliorer la qualité du son du côté de M. Davies.

Entre-temps, peut-être pourrait-on poser des questions à l'autre témoin.

M. Richard Davies: Est-ce mieux comme cela?

Le président: Monsieur Lehoux, avez-vous des questions à poser à l'autre témoin en attendant?

M. Richard Lehoux: J'avais d'autres questions pour M. Davies, mais je peux en poser une à M. Eikelenboom.

Monsieur Eikelenboom, j'ai bien saisi de vos propos qu'une contrainte importante, à partir de 2022, rendra difficile le transit des animaux. Est-ce bien cela?

[Traduction]

M. Anthony Eikelenboom: Oui, la mise en œuvre se fait actuellement en douce, en ce qui concerne la façon dont nous expédions les animaux. Puis, à compter de février 2022, nous ne pourrions plus expédier ces veaux au Québec.

Je pourrais, si vous le permettez, vous donner un peu plus de détails. C'est la réglementation en matière de camionnage. Il faut de 14 à 15 heures — 16 heures, peut-être, avec une pause-café — pour que les camions arrivent au Québec, ce qui est trop long; nous ne pourrions donc pas expédier ces veaux au Québec et les mettre sur le marché là-bas.

Cela explique pourquoi nous devons faire ce que nous faisons ici en ce moment et créer plus de marchés ici en Nouvelle-Écosse, et ainsi de suite.

[Français]

M. Richard Lehoux: Quelles solutions proposez-vous pour résoudre ce problème?

[Traduction]

M. Anthony Eikelenboom: Je pense que nous faisons du bon travail ici en Nouvelle-Écosse, en ce moment, pour résoudre le problème en encourageant la production de veaux de boucherie, qui conviennent mieux aux parcs d'engraissement. Le seul problème que nous avons ici dans l'Est, et en particulier en Nouvelle-Écosse, c'est que nous n'avons pas d'usine fédérale, ce qui fait que nous ne pouvons pas commercialiser notre produit. Nous n'avons que des usines provinciales, et cela limite beaucoup les débouchés pour notre produit. Si nous avions une usine fédérale, nous pourrions vendre nos produits dans tout le Canada et à l'étranger.

Le président: Merci, monsieur Eikelenboom.

[Français]

On pourra y revenir plus tard. Malheureusement, vu les problèmes de son de M. Davies, il est impossible de continuer.

[Traduction]

C'est maintenant au tour de M. Blois, qui dispose de six minutes.

C'est à vous, monsieur Blois.

M. Kody Blois (Kings—Hants, Lib.): Merci, monsieur le président.

Je vais m'adresser pour commencer à M. Eikelenboom.

Monsieur Eikelenboom, c'est un plaisir de vous voir. Vous êtes tout près de chez moi, ici en Nouvelle-Écosse, et vous avez apporté une perspective différente au Comité en tant que personne qui se consacre au transport des animaux. Nous nous concentrons bien sûr en grande partie sur les transformateurs.

Je voudrais simplement revenir sur la réglementation en matière de transport. Vous et moi avons eu des entretiens en dehors de ce comité sur les bonnes intentions de ce texte législatif. Bien que le transport actuel des veaux naissants se fasse vers le Québec, cette réglementation nous offre en fait la possibilité de faire davantage de transformation dans les Maritimes si nous pouvons aller de l'avant dans ce domaine. Est-ce juste de dire cela?

M. Anthony Eikelenboom: Oui, très juste.

M. Kody Blois: Donc, en ce moment, si un producteur laitier fait un croisement...

[Français]

M. Yves Perron (Berthier—Maskinongé, BQ): Je m'excuse de vous interrompre, monsieur Blois.

Monsieur le président, il n'y a plus aucune interprétation.

• (1600)

Le président: Est-ce qu'on peut vérifier l'interprétation, monsieur le greffier?

Le greffier: Pourrait-on recommencer, s'il vous plaît? J'ai l'impression que le problème a été réglé.

[Traduction]

Le président: Voulez-vous essayer pour voir si cela fonctionne? Allez-y.

M. Kody Blois: Certainement. Monsieur le président, il me reste environ 40 secondes, mais j'en suis à 40 secondes de mon temps de parole. La traduction fonctionne-t-elle pour M. Perron?

[Français]

M. Yves Perron: Oui, ça va.

M. Kody Blois: D'accord.

[Traduction]

Monsieur Eikelenboom, nous parlions de croisements pour les veaux naissants. Où ces veaux aboutiraient-ils en ce moment? Si un producteur laitier fait des croisements, est-ce que les veaux finissent à l'Île-du-Prince-Édouard? Est-ce qu'ils vont à Atlantic Beef?

Pouvez-vous nous en dire plus à ce sujet?

M. Anthony Eikelenboom: En ce moment, nous vendons une petite partie des veaux élevés ici en Nouvelle-Écosse. Je dirais que de 90 % à 95 % de ces veaux vont à l'Île-du-Prince-Édouard. Ils sont nourris là-bas. Je pense qu'Atlantic Beef a un contrat en cours avec quelques parcs d'engraissement là-bas. Encore une fois, Atlantic Beef est une usine fédérale, et elle a donc la possibilité d'établir des liens avec les agriculteurs là-bas, et oui, c'est ce qui se passe avec ces veaux de boucherie à l'heure actuelle. Ce serait bien de transférer ces veaux ici en Nouvelle-Écosse et de donner à nos agriculteurs de la Nouvelle-Écosse des possibilités plus équitables.

M. Kody Blois: Vous avez mentionné les installations de transformation provinciales, car bien sûr, en Nouvelle-Écosse, nous disposons d'une certaine capacité de transformation; ces installations n'ont qu'un permis provincial. La seule usine d'inspection fédérale se trouve à l'Île-du-Prince-Édouard. Si les installations de transfor-

mation en Nouvelle-Écosse fonctionnent à près de 100 % de leur capacité, pourquoi le secteur privé n'a-t-il pas trouvé de solution pour faire avancer les choses? Est-ce simplement en raison de l'absence d'économies d'échelle? N'est-ce pas un investissement séduisant dans lequel les gens veulent mettre leur argent? Si nous sommes à 100 %, pourquoi un entrepreneur n'a-t-il pas fait avancer les choses et créé de nouvelles installations?

M. Anthony Eikelenboom: Je pense que c'est une question de rentabilité, si vous voyez ce que je veux dire. Comme vous le dites, la Nouvelle-Écosse n'est pas le meilleur endroit sur le plan logistique. Ce n'est pas un marché « séduisant », comme vous l'avez dit, et si nous avions des fonds fédéraux ou une usine de transformation fédérale, cela donnerait probablement une meilleure image au secteur privé, qui serait motivé à se lancer dans un tel projet. Si nous avons l'aide du gouvernement, cela montrerait peut-être au secteur privé que c'est une entreprise viable, et je pense que cela prendrait énormément d'ampleur. Nous avons juste besoin d'une certaine capacité de transformation ici en Nouvelle-Écosse.

M. Kody Blois: Vous avez mentionné dans votre déclaration que les provinces doivent prendre l'initiative. Je sais, pour avoir parlé au ministre Thompson, à l'Île-du-Prince-Édouard, que c'est un problème reconnu; ils travaillent à encourager leurs producteurs laitiers, en particulier sur la question des veaux naissants. En gros, vous considérez que cela commencerait à l'échelon provincial, et peut-être que le soutien du gouvernement fédéral passerait par l'une des agences de développement régional ou par le Partenariat canadien pour l'agriculture, où il existe déjà des canaux de financement pour aider à soutenir cela. Est-il juste de dire que les provinces doivent prendre l'initiative, puis que le gouvernement fédéral pourrait essayer de suppléer aux efforts déployés à cet égard?

M. Anthony Eikelenboom: C'est sûr à 100 %. J'ai quelques idées que j'aimerais que la Nouvelle-Écosse adopte pour aider les agriculteurs à assumer le coût de la semence, car si nous encourageons la reproduction de la race de boucherie pour les deux tiers inférieurs et la reproduction au moyen de semence sexée pour le tiers supérieur, lorsqu'il est question de semence sexée et d'autres choses, c'est plus d'argent, alors le gouvernement provincial pourrait apporter son aide et poursuivre dans cette voie.

M. Kody Blois: Juste pour que ce soit consigné, en ce qui concerne...

[Français]

M. Yves Perron: Je vous demande pardon, monsieur Blois. Je suis vraiment désolé, mais l'interprétation a encore disparu.

[Traduction]

M. Kody Blois: Mais votre anglais est bon, monsieur Perron.

M. Yves Perron: Je sais.

[Français]

Vous savez que c'est important, quand même.

[Traduction]

M. Kody Blois: Monsieur le président, j'en suis à environ quatre minutes et demie, pour que vous le sachiez et pour que nous soyons sur la même longueur d'onde. J'aimerais terminer si j'ai 90 secondes, une fois que nous aurons réglé la question de l'interprétation.

Le président: Monsieur Blois, à ma montre, il vous reste une minute et 24 secondes.

M. Kody Blois: D'accord.

Le président: Quel est le verdict, monsieur le greffier? Pouvons-nous résoudre le problème de son?

• (1605)

[Français]

Le greffier: Je crois que c'est résolu, monsieur le président, car j'entends très bien le canal français présentement.

Veuillez réessayer et accepter toutes nos excuses.

[Traduction]

Le président: Essayez encore pour voir, monsieur Blois.

M. Kody Blois: Je vais parler, et j'espère que M. Perron pourra entendre l'interprétation. D'accord, excellent.

Le président: Tout est beau.

M. Kody Blois: Monsieur Eikelenboom, il me reste une minute et 24 secondes. Ma dernière question porte sur la logistique. Vous êtes à Shubenacadie, dans le centre de la Nouvelle-Écosse. Vous travaillez avec de nombreux producteurs laitiers et éleveurs de bovins. Comment se présente le transport, dans les Maritimes, compte tenu du fait que vous devez parcourir de longues distances? Nous avons assisté à une désindustrialisation de certaines des installations. Quand vous prenez un veau, comment cela se passe-t-il? Pouvriez-vous expliquer cela aux membres du Comité?

M. Anthony Eikelenboom: Nous commençons notre journée dans l'Est quand nous prenons la route à 2 h 30, 3 heures ou 4 heures du matin. Nous récupérons nos veaux, et nous les ramènon au parc de groupage ici à Scotian, dans mon établissement. Les semi-remorques sont ici dans la cour. Une fois que les veaux sont nourris, ils sont chargés dans les camions et partent ensuite vers leur destination à l'ouest. Nous ramassons des veaux à l'Île-du-Prince-Édouard ou au Nouveau-Brunswick, puis nous les transportons au Québec, à Saint-Hyacinthe.

[Français]

M. Kody Blois: J'aimerais poser une question très rapidement à M. Davies.

Vous avez expliqué que Sunnymel, ou Olymel, a une usine de transformation au Nouveau-Brunswick. Est-ce seulement une usine pour la volaille ou est-ce également une usine pour le porc?

[Traduction]

Le président: Malheureusement, c'est tout le temps dont nous disposons, monsieur Blois. Peut-être que M. Davies pourra y répondre plus tard.

[Français]

Monsieur Perron, vous avez la parole pour six minutes.

M. Yves Perron: En fait, je vais laisser M. Davies répondre rapidement à cette question.

M. Richard Davies: Oui, à l'usine de Clair, il n'y a que de la volaille et du poulet.

M. Yves Perron: Je vous remercie, monsieur Davies.

Vous avez mentionné que le pourcentage de travailleurs étrangers était un problème très important. Vous demandez que ce pourcentage soit augmenté à 20 %, mais on sait qu'il a déjà été de 30 %. Advenant le cas où ce pourcentage serait adopté pour une longue période, un pourcentage de 20 % serait-il suffisant? Devrions-nous penser à l'augmenter davantage?

M. Richard Davies: Il est certain que le fait d'augmenter le pourcentage à 30 % nous permettrait, à mon avis, de mieux nous préparer à plus long terme. Évidemment, s'il était établi à 20 %, nous serions prêts à relever les enjeux en ce qui a trait à l'accueil, à l'hébergement et à tout le reste. Une augmentation du pourcentage donnerait plus d'options autant aux entreprises qu'au grand secteur manufacturier.

Le président: Monsieur Davies, je suis désolé, mais les interprètes ne vous entendent pas très bien.

M. Richard Davies: Est-ce que je parle trop rapidement?

Le président: Non, je pense que c'est en raison de la qualité du son.

M. Yves Perron: Monsieur Davies, vous devriez essayer de changer la position de votre micro.

Votre demande officielle est donc d'augmenter ce pourcentage à 20 %, est-ce bien cela?

M. Richard Davies: Exactement. C'est ce qui a été établi.

M. Yves Perron: D'accord, je vous remercie.

En ce qui a trait à la main-d'œuvre, j'imagine que vous avez tout essayé. Par exemple, pour ce qui est des conditions de travail, avez-vous des marges de manœuvre pour augmenter les salaires ou les avantages sociaux?

Pourriez-vous me parler de cet aspect?

M. Richard Davies: Récemment, avec le vice-président des ressources humaines, nous avons établi une référence en ce qui a trait aux mesures de compensation au sein de notre industrie. Olymel se situe au-delà de la moyenne à cet égard.

Le président: Monsieur Davies, je suis désolé, mais certains de mes collègues me disent que l'interprétation ne fonctionne pas. Nous n'avons pas le choix: nous devons avoir de l'interprétation pour tout le monde.

M. Richard Davies: S'il y a plus d'anglophones au Comité, je pourrais répondre en anglais.

Le président: Nous n'aimons pas être obligés de fonctionner de cette façon.

Cela dit, cela dépend de vous, monsieur Perron.

M. Yves Perron: Vous savez que je ne peux pas accepter cela.

Serait-il possible de soumettre nos questions à M. Davies et qu'il nous réponde par écrit? En fait, j'aurais deux ou trois questions. Est-ce que le comité permettrait cela?

Le président: Il est toujours possible que les témoins nous fassent parvenir leurs points de vue par écrit. Je n'y vois aucune objection.

Il revient toujours au témoin de choisir la langue dans laquelle il souhaite s'exprimer. Je ne voudrais pas qu'il soit obligé de s'exprimer dans une langue donnée simplement parce que nous sommes incapables d'offrir l'interprétation.

• (1610)

M. Yves Perron: D'accord.

Ma prochaine question s'adresse à M. Eikelenboom.

Vous avez beaucoup parlé de la nouvelle réglementation concernant le transport des animaux. Considérez-vous que cette réglementation a été adoptée rapidement?

Je ne sais pas si vous êtes au courant, mais l'UPA, au Québec, entre autres, avait demandé un report. Il y a encore des études en cours à ce sujet.

Croyez-vous que ce serait possible d'assouplir les règles ou d'établir un lieu d'arrêt qui vous permettrait de faire des livraisons aux endroits du Québec où vous en faisiez autrefois?

[Traduction]

M. Anthony Eikelenboom: Nous pouvons atteindre le Québec depuis les Maritimes, mais nous ne pouvons pas nous rendre là où nous devons aller, comme au parc de groupage des veaux naissants. Pour que les veaux soient transportés vers la bonne ferme, pour qu'ils soient traités correctement, c'est là qu'ils doivent aller. Nous pourrions passer la frontière, mais nous n'avons alors pas accès à un établissement approprié pour nous assurer que les veaux sont traités de la bonne manière, avec une litière appropriée, du lait de remplacement et tout le reste. Je suppose que c'est pour cela que nous devons nous rendre à Saint-Hyacinthe.

[Français]

M. Yves Perron: D'accord, je vous remercie.

Il faut donc vraiment décentraliser la transformation pour qu'il y en ait en Nouvelle-Écosse.

Vous dites qu'en Nouvelle-Écosse, il y a des usines de transformation, mais qu'elles n'ont que l'autorisation de la province.

Un assouplissement des normes de commerce interprovinciales vous rendrait-il service ou non?

[Traduction]

M. Anthony Eikelenboom: Que voulez-vous dire lorsque vous parlez de changer les règles interprovinciales?

[Français]

M. Yves Perron: Il s'agirait de permettre une circulation plus facile. Entre autres, si la viande transformée en Nouvelle-Écosse répond aux normes de la Nouvelle-Écosse, peut-être que cette viande est d'une qualité suffisante pour être vendue, par exemple, en Ontario. Quelques témoins nous ont parlé de la nécessité d'assouplir les normes de commerce entre les provinces.

Croyez-vous que cela pourrait vous aider ou non?

[Traduction]

M. Anthony Eikelenboom: J'imagine que ce serait une excellente option, peut-être un autre tremplin ou une autre avenue à explorer, oui.

[Français]

M. Yves Perron: Si on avait l'intention d'installer un abattoir fédéral près de vos élevages, ce serait idéal, puisqu'il y aurait moins de transport, entre autres. Si j'ai bien compris, il y a un problème de rentabilité.

Croyez-vous qu'un soutien de l'État plus important serait nécessaire?

[Traduction]

M. Anthony Eikelenboom: Oui. Nous aurons besoin du soutien du gouvernement fédéral, ce qui nous permettra d'élargir notre champ d'action.

Le président: Merci, monsieur Eikelenboom.

Monsieur MacGregor, vous disposez de six minutes. On vous écoute.

M. Alistair MacGregor (Cowichan—Malahat—Langford, NPD): Monsieur le président, si nous avons des questions pour M. Davies, devons-nous les poser verbalement maintenant ou les lui soumettre par écrit? Je ne suis pas certain. Dois-je adresser toutes mes questions à M. Eikelenboom pour le moment?

Le président: Comme vous le savez, le son ne fonctionne pas. Si le Comité le souhaite, nous pouvons certainement poser ces questions et demander à M. Davies de soumettre les réponses par écrit, ce qui fera partie de notre comité, si tout le monde est d'accord. Cette façon de faire pose-t-elle des problèmes?

Si vous voulez poser une question — une ou deux ou peu importe — et si, monsieur Davies, vous voulez prendre des notes et y répondre par écrit... Si tout le monde est d'accord, nous allons procéder ainsi. Malheureusement, nous avons besoin de la traduction.

[Français]

M. Yves Perron: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

● (1615)

Le président: Allez-y, monsieur Perron.

M. Yves Perron: J'avais moi aussi beaucoup de questions à poser à M. Davies. Devrais-je les lui soumettre par écrit ou les lui poser verbalement après l'intervention de M. MacGregor?

Le président: Si vous avez les coordonnées de M. Davies, vous pouvez les lui soumettre par écrit, car nous allons manquer de temps.

M. Richard Davies: Je me ferai un plaisir de répondre à l'ensemble de vos questions par écrit.

[Traduction]

Le président: D'accord.

Monsieur MacGregor, la parole est à vous pour six minutes.

M. Alistair MacGregor: Monsieur Davies, je vais peut-être poursuivre un peu plus en détail, juste pour que vous soyez prêt. Certaines des questions que j'allais vous poser concernaient le fait que, lors de leur récente réunion en novembre 2020, les gouvernements fédéral et provinciaux ont mis sur pied un groupe de travail pour corriger le déséquilibre entre le secteur de la vente au détail et le secteur de la transformation dont vous avez parlé.

Je voulais parler de façon un peu plus approfondie de la réaction d'Olymel — si vous avez l'impression que l'action jusqu'à présent avance au bon rythme et si vous pensez que ce sera adéquat. Pouvez-vous fournir un peu plus d'explications sur cette question particulière? Elle a certainement été soulevée par des témoins précédents. Il serait formidable d'avoir une réponse plus exhaustive de votre part à cet égard.

Monsieur Eikelenboom, je pense que de nombreuses régions au Canada sont dans des circonstances semblables aux vôtres. L'incidence que la COVID-19 a eue sur notre secteur de la transformation, plus particulièrement la transformation de la viande, a amené de nombreuses régions à repenser notre dépendance à l'égard du réseau d'approvisionnement qui maintenait le statu quo.

Vous pourriez peut-être nous donner un peu plus de détails sur les efforts qui ont été déployés jusqu'à présent pour tenter d'obtenir du financement fédéral pour une usine sous réglementation fédérale, car je pense que d'autres régions du Canada aimeraient apprendre de vos efforts afin de pouvoir prendre un raccourci et ne pas avoir à repartir de zéro. Pouvez-vous nous en dire un peu plus sur les efforts déployés jusqu'à présent?

M. Anthony Eikelenboom: Très bien. Je ne sais pas trop comment répondre à votre question, car j'aime acheter et vendre des vaches. On m'a demandé de venir ici et de donner mon avis, entre autres choses. Je suis un commerçant d'animaux, mais je vais vous parler du point de vue d'un producteur ici en Nouvelle-Écosse.

Je trouve qu'en Nouvelle-Écosse, nous accusons un certain retard. Nos coûts d'intrants, notre transport par camion et le prix que nous obtenons pour les marchandises ici dans les Maritimes semblent toujours être moins élevés que lorsque vous arrivez dans le centre du Canada. Je sais que d'autres régions du Canada sont probablement dans la même situation que nous, mais je trouve qu'en ce qui concerne la Nouvelle-Écosse, nous n'avons pas une population aussi importante. Or, je pense que la raison pour laquelle les agriculteurs en Nouvelle-Écosse voudraient quelque chose de plus sûr, c'est pour que nous puissions revenir à des règles du jeu équitables, afin que cela puisse devenir une entreprise économique, si vous voyez ce que je veux dire.

Pour ces raisons — nos coûts d'intrants, nos coûts de transport par camion —, nous recevons moins d'argent lorsque nous vendons notre produit, parce qu'il doit être acheminé. Il faut faire telle et telle autre chose. C'est pourquoi je suis favorable à la création d'une usine fédérale ici en Nouvelle-Écosse.

Je vais être honnête; il y a encore du travail à faire, mais j'espère que ce sont les premières étapes. Nous pouvons peut-être faire venir quelques intervenants de l'industrie supplémentaires et engager d'autres discussions avec le gouvernement afin de mettre le processus en branle.

M. Alistair MacGregor: Vous êtes essentiellement pris en otage par des forces hors de votre contrôle.

M. Anthony Eikelenboom: Oui.

M. Alistair MacGregor: Vous avez mentionné que les usines actuelles réglementées par les provinces fonctionnent presque à pleine capacité. Trouver un moyen de leur accorder une licence fédérale n'est donc pas vraiment une solution, car elles s'occupent déjà de questions de capacité nationale. Il faut en fait une installation distincte sous licence fédérale pour pouvoir absorber une partie de cet excédent.

• (1620)

M. Anthony Eikelenboom: Oui. Je dirais que l'usine moyenne ici en Nouvelle-Écosse a une capacité de transformation — nous allons parler du bœuf car c'est ce que je connais le mieux — maximale de 15 têtes par jour. Avec la Scotian Cattle Company, nous commençons à acheter de 150 à 200 têtes par semaine.

Avec l'entrée en vigueur imminente des règles en matière de transports, nous avons commencé à examiner les catégories de vaches. La vache est-elle plus vieille? Les nouvelles règles stipulent que la vache devrait être traitée plus localement, dans votre propre province ou peu importe. Pour l'instant, nous devons mettre ces vaches en attente jusqu'à ce que j'obtienne une place dans l'un des abattoirs provinciaux. Nous ne pouvons pas procéder à la transfor-

mation de ces animaux au moment où il faudrait le faire, surtout les animaux fragilisés.

M. Alistair MacGregor: Je sais que les dépenses en capital sont énormes, et c'est là où le gouvernement fédéral peut jouer un rôle. Lorsqu'une installation obtient ces capitaux, y a-t-il un intérêt à l'exploiter selon un modèle de coopérative où tous les intervenants participeraient ou auraient des parts dans l'exploitation de l'usine?

Le président: Nous sommes très pressés par le temps, alors je vais devoir vous interrompre ici. Vous aurez peut-être l'occasion de répondre à cette question plus tard avec quelqu'un d'autre.

Allez-y, monsieur Epp, pour cinq minutes.

M. Dave Epp (Chatham-Kent—Leamington, PCC): Merci, monsieur le président.

Bonne année à tous, et merci aux témoins de comparaître.

Je vais commencer avec M. Davies. Je vais faire une observation, puis poser une question. Nous allons essayer de le faire, puis nous passerons à autre chose.

Pour me préparer à cette séance, j'ai discuté avec un producteur de porc de ma circonscription, dans la partie la plus méridionale du Canada, qui vous expédie des marchandises au Québec. Il a simplement dit être reconnaissant à l'égard des dispositions spéciales que vous avez prises durant cette période difficile, de la capacité et des mesures adoptées pour faire abattre ce porc aux États-Unis.

Je vais vous laisser le soin de répondre à cela. Nous sommes un peu au courant des défis entourant la main-d'œuvre que vous avez abordés.

Ma question, si elle peut être traduite, vise à savoir quel pourcentage de votre entreprise est axé sur l'exportation et quel pourcentage est axé sur le commerce national.

M. Richard Davies: Je vais essayer de répondre à votre question.

M. Dave Epp: On vous écoute.

Le président: Désolé, je pense que nous avons convenu que la réponse devra être soumise par écrit.

M. Dave Epp: Entendu.

Le président: Vous pouvez répondre à la question et nous pourrions certainement...

M. Dave Epp: D'accord, je voudrais obtenir une réponse à la question suivante. Je suppose que l'exportation représente la majorité de vos activités, mais je peux me tromper. Lorsque vous faites du commerce de détail et de l'exportation, comparez cela à l'environnement dans lequel vous vendez votre marchandise au Canada. Nous avons entendu de nombreux appels en faveur d'un code de conduite, ou quelque chose de ce genre, alors je cherche une comparaison entre les marchés où vous vendez votre marchandise et l'équilibre des pouvoirs dans ce commerce de détail. C'est ce que je cherche.

Je vais maintenant m'adresser à M. Eikelenboom. J'ai parlé avec un éleveur de bétail, toujours dans le Sud de l'Ontario. Il m'a montré un graphique qui a été présenté par Sarah Lloyd à la Big Ag Conference le 16 janvier aux États-Unis. Il y a un profil décennal des prix aux États-Unis qui montre les prix par poids de 100 livres versés au producteur et les cents la livre versés aux commerçants de détail. Les données sont recueillies de janvier 2010 jusqu'au milieu de l'été 2014. De toute évidence, il y a un écart au niveau de la transformation, mais il y a une différence marquée à compter du milieu de l'été 2014 jusqu'à aujourd'hui, et le graphique montre les données jusqu'au mois de novembre 2020.

Pouvez-vous vous prononcer là-dessus? Vous avez parlé de certains de vos défis régionaux. Il s'agit d'une tarification américaine, mais le commerçant d'animaux de l'Ontario me dit qu'il enregistre une différence similaire ici. Pouvez-vous nous dire ce que vous pensez de cette situation et nous expliquer quels pourraient être certains des facteurs qui y ont contribué?

M. Anthony Eikelenboom: Pouvez-vous répéter? Je ne comprends pas vraiment votre question.

M. Dave Epp: D'accord. Essentiellement, la tendance était pour la hausse des prix du bétail au niveau de la vente au détail. La tendance était à la hausse pour le producteur. Cette tendance s'est maintenue jusqu'à la mi-août 2014 environ. J'aimerais pouvoir tourner mon autre écran pour que vous puissiez voir la tendance. Il y a ensuite une différence marquée entre l'été 2014 et aujourd'hui, où l'écart s'élargit considérablement avec ce que le producteur reçoit.

M. Anthony Eikelenboom: D'accord. Je ne sais pas si je peux vraiment répondre à cette question. Je ne suis pas au courant de ce qui se passe aux États-Unis, mais je peux peut-être parler de certains des marchés ici en Nouvelle-Écosse. Lorsque nous pouvons payer plus cher pour notre produit, je ne trouve pas que l'écart dans les magasins augmente ou diminue. Je trouve que cela suit l'animal vivant, ou peut-être que le prix de l'animal vivant suit le prix de la viande au magasin. Je ne dirais pas que les détaillants et les producteurs se livrent à des pratiques d'escroquerie. Je pense que c'est un prix relativement équitable ici en Nouvelle-Écosse.

• (1625)

M. Dave Epp: D'accord, merci. À mon sens, l'allégation était qu'en raison d'un manque de capacité de transformation et parce que le prix est plus élevé, ces marges s'élargissent. Je ne savais pas si cette même dynamique se présentait dans le Canada atlantique.

Si je comprends bien, la situation du Canada concernant l'ESB est en train de changer. Nous allons devenir un pays à risque maîtrisé. Pensez-vous qu'il pourrait être avantageux d'assouplir certaines des réglementations relatives à l'ESB au Canada, ou pensez-vous qu'il ne vaut pas la peine d'aller de l'avant?

M. Anthony Eikelenboom: En ce qui me concerne, j'aime les règles qui sont actuellement en vigueur au Canada. Je trouve qu'elles divisent bien le pays. Je pense que nous sommes divisés en trois ou quatre zones, donc si une partie du pays enregistre un cas de la maladie de la vache folle, ou toute autre maladie, cette région sera fermée et le reste du pays pourra poursuivre ses activités. Mais autrefois, peu importe en quelle année — c'était il y a longtemps, je n'étais qu'un petit garçon à l'époque —, le pays entier devait cesser ses activités.

J'aime la façon de procéder actuelle, plutôt que de changer les règles.

Le président: Merci, monsieur Eikelenboom.

[Français]

Madame Bessette, je crois que vous allez partager votre temps de parole avec M. Blois. Vous avez la parole pour cinq minutes.

Mme Lyne Bessette (Brome—Missisquoi, Lib.): Merci beaucoup, monsieur le président.

Je remercie les témoins d'être ici aujourd'hui.

Mes questions vont s'adresser à vous, monsieur Davies. J'ai noté vos propos. Vous avez dit que, forte de ses 30 ans d'expérience, Olymel s'appuie sur un modèle d'affaires performant et tourné vers une main-d'œuvre importante qui requiert, notamment, l'embauche de travailleurs étrangers. On sait que la main-d'œuvre est un enjeu très important pour les usines de transformation alimentaire.

Pouvez-vous nous expliquer pourquoi l'embauche de travailleurs étrangers temporaires constitue une nécessité et un avantage pour vos activités?

Deuxièmement, j'aimerais savoir quelles autres mesures il faudrait prendre pour soutenir l'embauche de main-d'œuvre dans les usines de transformation, notamment en région.

En troisième lieu, qu'est-ce qui, selon vous, limite la croissance dans le secteur de la transformation?

C'étaient les questions que je souhaitais poser. Je cède à M. Blois le reste du temps qui m'est imparti.

[Traduction]

M. Kody Blois: Merci, madame Bessette.

Monsieur Eikelenboom, il me reste probablement deux minutes et je veux juste terminer en abordant quelques questions différentes. Premièrement, nous avons beaucoup parlé de la licence fédérale par rapport à la licence provinciale. Je sais que vous n'êtes pas producteur, mais vous traitez avec des producteurs, que ce soit dans le secteur du boeuf... Et, bien entendu, le milieu agricole est très petit dans les provinces maritimes. Quel est l'avantage d'avoir un abattoir inspecté par le gouvernement fédéral? Ce que j'ai entendu dire sur le terrain, c'est que la mise en place d'un tel système, qui permet de produire des animaux par l'entremise du mécanisme fédéral, permettrait à un plus grand nombre de producteurs de vendre leurs produits dans les magasins de détail comme Sobeys, Loblaw's et Walmart. Ai-je raison?

M. Anthony Eikelenboom: Oui, vous avez raison, monsieur Blois. Encore une fois, cela revient à ce que j'ai dit tout à l'heure. Je pense que le fait d'avoir une usine fédérale ici en Nouvelle-Écosse permettra à nos producteurs d'être sur un pied d'égalité. Il est très difficile d'obtenir notre marchandise des usines provinciales ici. Je dis à tous mes agriculteurs que chaque fois que j'achète un animal, il doit toujours être transporté. Je pense qu'un bon objectif pour les agriculteurs ici, la communauté agricole en Nouvelle-Écosse, serait de pouvoir garder l'animal dans la région, et je pense que ce serait bénéfique pour tous les intervenants de l'industrie agricole dans les Maritimes.

M. Kody Blois: Monsieur Eikelenboom, lorsque vous dites que les animaux doivent être transportés plus loin, vous ne voulez pas seulement dire de Shubenacadie à Truro; vous voulez dire de la Nouvelle-Écosse à Saint-Hyacinthe, au Québec, ou dans une autre région en dehors du Canada atlantique. J'ai eu l'occasion de vous faire venir ici pour que vous nous fassiez part de cette perspective. Nous avons beaucoup parlé de la Nouvelle-Écosse, mais il est certain que lorsqu'il est question d'économies d'échelle, il n'y a pas que les frontières provinciales; nous devons considérer la région des Maritimes dans son ensemble, peut-être même le Canada atlantique si nous incluons Terre-Neuve, et chercher des moyens de créer des économies d'échelle.

M. MacGregor vous a parlé des coopératives et des différents modèles permettant de les faire fonctionner. Est-il juste de dire qu'il ne s'agit pas seulement de la Nouvelle-Écosse, mais de la création d'une approche régionale pour aborder certains de ces problèmes et possibilités à l'avenir?

• (1630)

M. Anthony Eikelenboom: Il est certain que cela fonctionnerait très bien. Je vais juste revenir en arrière et vous parler un peu de Scotian. Quand j'ai parlé de transporter les animaux loin, nous devons vendre nos animaux à la Pennsylvanie. Nous devons vendre nos animaux à Guelph. Nous devons vendre nos veaux à Saint-Hyacinthe. Il y a même des vaches qui sont vendues à quelques enchères en Ontario et à d'autres encans au Québec. Avec ce que vous dites sur les coopératives et tout le reste, cela aiderait certainement l'industrie agricole ici en Nouvelle-Écosse. Il serait bien de pouvoir simplement transporter ses animaux à cinq minutes de son exploitation plutôt que de les amener chez moi, puis faire 20 heures de route ou peu importe pour les amener à une autre destination.

M. Kody Blois: Monsieur le président, ce sont toutes les questions que j'ai.

Je constate qu'il est environ 16 h 30, alors j'aimerais remercier les témoins.

Le président: Merci, monsieur Blois, et merci du temps supplémentaire que vous nous avez accordé.

Je suggère que tous les témoins qui faisaient partie de ce groupe...

[Français]

M. Yves Perron: Excusez-moi, monsieur le président.

Le président: Allez-y.

M. Yves Perron: Je ne veux pas forcer la note, mais je voudrais faire un rappel au Règlement important sur l'aspect technique de l'interprétation.

C'est nous qui avons demandé d'entendre des témoins d'Olymel et j'ai beaucoup de questions à leur poser. Je sais que nous allons quand même finir par obtenir leurs réponses, mais j'aimerais demander quelque chose pour la prochaine réunion.

Ce n'est pas la première fois qu'il y a un problème de son en comité. Je sais qu'il y a eu une erreur inhabituelle dans l'expédition du casque. Ce n'est pas ce qui en cause ici, mais un problème technique. Il faudrait trouver le problème avant la prochaine réunion.

Serait-il possible de remettre la comparution des témoins, dans la mesure du possible, à une autre réunion? Ainsi, ceux qui ont déjà préparé leur témoignage et qui ont des choses importantes à appor-

ter au Comité pourront le faire de façon adéquate, surtout dans leur langue. C'est un point très important.

Cela ne concerne pas juste les bloquistes, car il y a aussi des députés d'autres formations politiques qui parlent peu l'anglais. C'est pour tout le monde qu'il faut régler le problème.

Le président: Je suis entièrement d'accord avec vous, monsieur Perron. Il faut pouvoir s'exprimer. Malheureusement, aujourd'hui, il n'y avait pas d'autre moyen de le faire. Si le Comité veut réentendre le témoin à une autre réunion, c'est tout à fait possible.

M. Yves Perron: C'est surtout pour les réunions ultérieures, monsieur le président. On pourrait faire les tests plus tôt. Il y aurait peut-être une alternative.

Le président: Pour la réunion d'aujourd'hui, les députés pourront soumettre quelques questions à M. Davies, qui fera parvenir ses réponses au Comité, et on s'assurera qu'elles feront partie de notre étude. Nous pourrions décider si nous voulons tenir une réunion pour discuter de nos travaux et remettre le sujet à l'ordre du jour, si vous le voulez, monsieur Perron.

[Traduction]

Je veux remercier nos deux témoins d'aujourd'hui. Monsieur Davies, tout le monde voulait entendre ce que vous aviez à dire, mais cela n'a malheureusement pas pu être possible. Merci d'être ici. Nous aurons peut-être l'occasion de vous faire participer dans le cadre de nos discussions avec le prochain groupe de témoins.

Monsieur Eikelenboom, merci encore une fois d'être ici.

Nous allons suspendre nos travaux et revenir avec le prochain groupe de témoins.

• (1630)

(Pause)

• (1640)

Le président: Le Comité reprend ses travaux, et j'aimerais formuler quelques observations pour la gouverne des nouveaux témoins.

Avant de prendre la parole, veuillez attendre que je vous nomme. Lorsque vous êtes prêt à intervenir, vous pouvez cliquer sur l'icône du microphone pour activer votre micro. Je tiens à vous rappeler que toutes les observations doivent être adressées par l'entremise de la présidence. L'interprétation de la vidéoconférence s'apparentera à celle d'une séance ordinaire. Au bas de votre écran, vous avez le choix entre le parquet, l'anglais ou le français.

Nous allons commencer les délibérations avec notre second groupe de témoins.

[Français]

Nous recevons M. Ian Blenkharn, qui témoignera à titre personnel.

[Traduction]

Bienvenue à notre comité, monsieur Blenkharn.

[Français]

Nous recevons également Mme Kathleen Sullivan, directrice générale d'Aliments et boissons Canada.

Je vous souhaite la bienvenue, madame Sullivan.

Nous allons maintenant commencer. Les témoins disposeront de sept minutes et demie chacun. M. Blenkarn aura la parole le premier.

[Traduction]

Allez-y, monsieur Blenkarn. Vous disposez de sept minutes et demie. La parole est à vous.

M. Ian Blenkarn (dirigeant d'entreprise et fermier à la retraite, à titre personnel): Je vous remercie de m'avoir invité et donné l'occasion de témoigner devant ce comité.

En bref, mes antécédents, sur lesquels s'appuient mes commentaires d'aujourd'hui, sont le résultat de plus de 34 ans de travail dans l'industrie agricole. Je suis titulaire d'un baccalauréat en économie agricole. J'ai passé les 13 premières années de ma carrière à travailler comme banquier agricole pour diverses institutions de prêt dans cinq provinces du Canada, et les cinq années suivantes comme consultant en financement agricole qui travaillait en étroite collaboration avec les agriculteurs. Depuis plus de 16 ans, je suis un associé dans une grande exploitation de poulets de chair, d'œufs à couvrir et de visons, ainsi qu'un dirigeant d'entreprise qui gère diverses entreprises avicoles en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve-et-Labrador.

Je me fonde sur mon expérience au fil des ans pour présenter aujourd'hui au Comité les observations, opinions et recommandations suivantes.

Le système canadien de gestion de l'offre a été, et continue d'être, un outil de commercialisation très positif pour les produits agricoles qui ont la chance d'avoir ce système en place. La capacité de contrôler les importations et d'établir des niveaux de production nationale ainsi que la possibilité de fixer le prix à la production à un niveau qui couvre tous les coûts et un retour sur investissement font l'envie de nombreux autres agriculteurs au Canada et dans le monde.

Le secteur de la transformation de la viande de volaille au Canada est généralement favorable à la gestion de l'offre. Toutefois, il est nécessaire de moderniser le système, car la stratégie de gestion de l'offre ne se fait qu'au niveau du producteur primaire. Une fois que la production primaire est vendue à un transformateur, il n'y a plus de gestion de l'offre à ce stade et au-delà. Il s'agit uniquement d'un marché libre, régi par l'offre et la demande. Ce fait a créé une pression croissante sur la stabilité de la gestion de l'offre au fil des ans et atteint un tournant à ce stade. La pandémie actuelle de COVID-19 a conféré à ce problème une importance nouvelle. Étant donné que les producteurs contrôlent en dernier ressort la quantité de poulet produite au Canada par an et que les transformateurs sont finalement obligés d'acheter ce volume à un prix réglementé qui garantit au producteur un rendement rentable, indépendamment de ce que le marché consommateur peut exiger ou être prêt à payer, il s'agit d'un problème majeur qui s'aggrave de jour en jour en ces temps de pandémie.

Comme la demande du marché a chuté au cours de la dernière année, avec la fermeture de restaurants en raison de la COVID-19, et que l'offre a continué à augmenter ou à être maintenue par les producteurs, l'offre de poulet dépasse maintenant largement la demande, et le prix courant reçu par les transformateurs et les transformateurs secondaires est égal ou inférieur au coût de production. Cette distorsion du marché et le manque de volonté des producteurs de réagir et de comprendre qu'ils ne sont qu'un segment d'une industrie beaucoup plus importante sont très problématiques et trou-

blants. Il est extrêmement difficile pour les transformateurs d'envisager les stratégies de réinvestissement existantes, et encore moins d'envisager d'accroître la capacité d'exportation dans les circonstances actuelles.

À mon avis, et à celui de nombreux intervenants du secteur de la transformation, les pouvoirs du Conseil des produits agricoles du Canada doivent être renforcés afin qu'il puisse être le moteur du changement et de la modernisation du système de gestion de l'offre.

Une modification rapide qui pourrait être apportée dans le cas du secteur du poulet serait d'exiger que le prix vif payé aux producteurs inclue une composante de prix de gros dans la formule de fixation des prix. Ainsi, si les producteurs se rendaient compte des conséquences négatives d'une offre excédentaire par une réduction de leur prix vif en raison du faible prix de gros, je pense qu'ils seraient plus réactifs pour établir les niveaux d'offre nationaux appropriés.

Un autre problème important pour les transformateurs dans certaines régions du pays est le fait que les producteurs sont libres d'expédier leur produit à n'importe quel transformateur et qu'il n'existe aucun système pour combler le transformateur perdant avec un volume équivalent. Dans certains cas, les volailles vivantes sont transportées pendant 10 à 12 heures vers un transformateur concurrent au lieu d'être traitées par un transformateur situé à quelques minutes de l'exploitation. Il s'agit à la fois d'un problème potentiel de bien-être animal et d'un risque majeur pour l'approvisionnement du transformateur concerné. Comment un transformateur dans cette situation envisage-t-il les investissements futurs?

Récemment, la question de la sécurité alimentaire a été sérieusement remise en cause dans le secteur du poulet en Nouvelle-Écosse. Le seul transformateur de volaille inspecté par le gouvernement fédéral a été fermé pendant deux semaines par le ministère provincial de la Santé en raison de la COVID-19. Cette décision a exercé une forte pression sur l'approvisionnement en poulet frais local. Le problème a été amplifié par le fait que les transformateurs de la province voisine avaient une capacité limitée à aider l'usine de Nouvelle-Écosse, car leurs systèmes de capture et de transport n'étaient pas compatibles entre les usines. Heureusement, des solutions ont été trouvées et aucun oiseau n'a été euthanasié. Toutefois, cette situation a mis en évidence la nécessité d'une plus grande uniformité entre les usines régionales afin qu'elles puissent s'entraider en cas de besoin pour assurer la sécurité alimentaire et le bien-être des animaux. Cette uniformité entraînera des coûts importants et nécessitera une coopération entre les transformateurs concurrents.

L'accès à une main-d'œuvre fiable et à un prix raisonnable est une autre limite pour de nombreux transformateurs, de même que la réglementation du transport qui devient de plus en plus restrictive pour le mouvement du bétail vers les transformateurs régionaux. Les indemnités relatives aux accords commerciaux et l'assurance que les contingents tarifaires resteront principalement entre les mains des transformateurs sont d'autres facteurs qui influenceront sur la volonté et la capacité des transformateurs à réinvestir dans leur industrie ou à développer leur potentiel d'exportation.

• (1645)

Tant que le système de gestion de l'offre n'est pas modernisé et que de nombreuses autres préoccupations que j'ai soulevées ne sont pas prises en compte par l'industrie et le gouvernement, je trouve difficile d'envisager que les transformateurs de volaille fassent d'importants investissements dans les marchés d'exportation. Cependant, si l'on veut envisager des investissements, il faut élargir les marchés d'exportation. Le gouvernement fédéral doit s'efforcer d'accroître l'accès au marché pour les produits agricoles canadiens, et un accès élargi au marché chinois serait un bon point de départ.

Vous remarquerez dans mes commentaires que je n'ai jamais parlé de la nécessité pour le gouvernement d'effectuer des investissements financiers directs dans l'industrie. À mon avis, les investissements financiers avec des fonds publics ne sont pas la clé pour augmenter la capacité de transformation au Canada. La clé est de créer un environnement propice aux affaires pour que les investissements privés puissent avoir lieu. Il y a suffisamment d'investisseurs privés dans le monde qui cherchent à investir dans des entreprises rentables à faible ou à moyen risque. Toutefois, ces fonds seront tout aussi rapidement utilisés pour des investissements à haut risque et non rentables.

À mon avis, le gouvernement doit s'attacher à créer un environnement approprié pour que les entreprises puissent fonctionner à faible risque avec stabilité et prévisibilité. Grâce à cet environnement, les entrepreneurs émergeront, investiront et atteindront les objectifs auxquels le rapport Barton aspire.

Parmi les exemples de changements dans le contexte qui, à mon avis, doivent être abordés, citons un accès plus facile et plus fiable à la main-d'œuvre étrangère tout au long de l'année; des lois syndicales plus raisonnables qui sont favorables aux entreprises tout en ne compromettant pas les droits des employés; des changements aux lignes directrices de l'assurance-emploi afin que les employés soient encouragés à trouver un emploi à temps plein tout au long de l'année et à travailler lorsque du travail est disponible, au lieu de présenter une réclamation ouverte; une réglementation en matière de santé et de sécurité qui soit plus rationnelle et qui impose à l'employé la responsabilité de travailler en toute sécurité; une réglementation environnementale plus raisonnable qui protège toujours l'environnement tout en permettant aux entreprises de fonctionner de manière efficace et rentable; et une Loi de l'impôt sur le revenu simplifiée qui offre un meilleur accès aux crédits d'impôt à l'investissement afin de récompenser les investissements une fois qu'ils sont réalisés et réussis.

En ce qui concerne la communauté agricole, je pense que de nombreux agriculteurs doivent encore améliorer leur sens des finances. Il s'est amélioré au fil des ans. Toutefois, à mon avis, il reste encore du travail à faire. Les gouvernements fédéral et provinciaux peuvent apporter leur aide dans le cadre de cette initiative. Les nouveaux agriculteurs devraient être tenus de prouver qu'ils comprennent les états financiers et les principes de planification d'entreprise avant d'avoir accès au crédit. Le fait qu'un nouvel agriculteur soit le fils ou la fille d'un agriculteur établi et qu'il ait vécu et travaillé dans l'exploitation familiale ne signifie pas qu'il possède les compétences financières nécessaires pour gérer une entreprise à but lucratif. Je suis conscient que pour beaucoup, l'agriculture est un choix de vie. Toutefois, c'est aussi une entreprise à but lucratif, qui doit être exploitée et gérée comme telle. L'éducation financière doit aller au-delà de la simple compréhension des états financiers et de la planification d'entreprise. Elle devrait in-

clure des sujets tels que l'économie de la production et les principes de l'offre et de la demande.

• (1650)

Le président: Merci, monsieur Blenkham. Malheureusement, notre temps est écoulé. Nous aurons l'occasion de poser des questions plus tard.

La parole est maintenant à Mme Kathleen Sullivan, pour sept minutes et demie. Nous vous écoutons.

Mme Kathleen Sullivan (directrice générale, Aliments et boissons Canada): Bonjour et merci pour l'invitation à comparaître aujourd'hui.

Aliments et boissons Canada est une association nationale dont les membres comprennent les associations provinciales de l'industrie alimentaire et des boissons, ainsi que les principales entreprises canadiennes de transformation des aliments et des boissons.

Les fabricants de produits alimentaires et de boissons sont au centre de l'approvisionnement alimentaire du Canada. Peu de produits agricoles canadiens arrivent sur les rayons des épiceries sans avoir été transformés au préalable par l'une de nos quelque 8 000 entreprises.

Le secteur de l'alimentation et des boissons est le plus grand employeur du secteur manufacturier au pays. Nous employons près de 300 000 personnes, générons 120 milliards de dollars de ventes annuelles et fournissons une grande partie de la nourriture que les Canadiens consomment.

Un secteur de la transformation fort et dynamique est essentiel pour assurer la souveraineté alimentaire du Canada, pour soutenir notre secteur agricole primaire et pour continuer à contribuer à la reprise économique et au bien-être du pays.

Au début de 2020, notre secteur s'est concentré sur les objectifs fixés par la table de stratégie économique agroalimentaire fédérale — augmenter les ventes nationales de produits alimentaires et les exportations de 30 % d'ici 2025.

Le Canada a un potentiel énorme en matière d'agriculture et d'alimentation. C'est un sentiment que nous entendons souvent, et que nous répétons souvent, mais nous avons besoin de bien plus que des mots pour soutenir les secteurs de l'agriculture et de la transformation alimentaire du Canada. Nous devons joindre le geste à la parole.

Aujourd'hui, je me concentrerai sur trois priorités pour assurer la reprise et la croissance de la transformation des aliments et des boissons: le travail, la santé des travailleurs et la concentration dans le domaine du commerce de détail.

Tout d'abord, à l'aube de 2020, notre industrie signalait déjà la crise de la main-d'œuvre. Aujourd'hui, nous estimons qu'il manque 30 000 travailleurs dans le secteur, soit 10 % de notre main-d'œuvre. D'ici 2025, nous prévoyons que ce nombre aura plus que doublé. Pourquoi? En raison de l'augmentation des départs à la retraite, d'une pénurie de travailleurs qualifiés, du caractère saisonnier de certains sous-secteurs et de la régionalité de certaines de nos entreprises. La COVID-19 a également entraîné un absentéisme accru et des difficultés à trouver des travailleurs de remplacement.

La situation ne peut plus durer. Sans travailleurs sains et qualifiés, nous ne pouvons pas produire les aliments dont les Canadiens ont besoin et nous ne pouvons pas ajouter de valeur aux produits agricoles que le Canada veut exporter.

Au cours des deux dernières années, nous n'avons cessé de tirer la sonnette d'alarme concernant les problèmes de main-d'œuvre de l'industrie, en grande partie et malheureusement en vain. Nous comprenons que la question de la main-d'œuvre est complexe, mais il y a des choses simples que nous pouvons faire pour commencer.

Tout d'abord, nous avons besoin d'une simple évaluation des besoins actuels et futurs de main-d'œuvre pour cette industrie — et je dirais même pour l'agriculture primaire — en fonction de l'offre de main-d'œuvre nationale prévue. S'il y a une pénurie — et l'industrie dit qu'il y en a une — alors nous devons y remédier.

L'année dernière, Aliments et boissons Canada a tenu une séance de stratégie sur la main-d'œuvre à laquelle a participé le gouvernement et a dégagé trois domaines prioritaires: remédier à la pénurie de métiers spécialisés, garantir l'accès à des travailleurs étrangers qualifiés et soutenir l'automatisation. Nous continuons à inviter le gouvernement fédéral à travailler avec l'industrie sur ces questions.

Deuxièmement, j'aimerais parler de la santé des travailleurs. Avec l'épidémie de COVID-19, les transformateurs d'aliments et de boissons ont relevé l'incroyable défi de gérer la santé des travailleurs tout en répondant à l'impératif, en tant que service essentiel, de maintenir l'approvisionnement alimentaire du Canada.

Les usines de transformation des aliments sont avant tout des sites de production. Elles sont conçues dans un souci d'efficacité, de sécurité alimentaire et de santé et sécurité au travail. Elles n'ont jamais été conçues à l'origine pour gérer une crise de santé publique. Avec la COVID-19, les fabricants ont dû, littéralement du jour au lendemain, mettre en place de nouvelles politiques et de nouveaux protocoles pour protéger les travailleurs contre le virus, notamment en améliorant les équipements de protection individuelle, les outils de dépistage, les modifications structurelles et le nettoyage. Nous estimons que l'industrie a investi près d'un milliard de dollars jusqu'à présent pour protéger les travailleurs. Malgré ces mesures, les usines alimentaires sont des lieux de rassemblement. De plus, quoi que nous fassions à l'intérieur de nos usines, nous ne pouvons pas protéger nos travailleurs à l'extérieur de nos murs.

Les travailleurs alimentaires de première ligne ont fait des sacrifices pour que notre système alimentaire puisse fonctionner. Nous devons les protéger en veillant à ce qu'ils aient accès, s'ils le souhaitent, à un vaccin. Le Comité consultatif national de l'immunisation a recommandé que les travailleurs essentiels, y compris ceux de notre secteur, aient un accès prioritaire au vaccin, mais il ne s'agit que de recommandations. Je tiens à souligner que, même la semaine dernière, la province de la Colombie-Britannique a annoncé son plan de déploiement des vaccins, et que ce plan n'accorde pas la priorité aux travailleurs de l'alimentation et aux autres travailleurs essentiels — seulement les travailleurs de la santé — par rapport à la population en général. Nous encourageons le gouvernement fédéral à utiliser tous les leviers dont il dispose pour s'assurer que les provinces suivent les recommandations du Comité consultatif national de l'immunisation.

• (1655)

Enfin, je voudrais parler de la concentration dans le domaine du commerce de détail, sujet dont vous avez beaucoup entendu parler.

Comme vous le savez, le secteur canadien de l'alimentation au détail est très concentré, avec seulement cinq entreprises qui contrôlent 80 % du marché. Cette situation laisse aux fabricants de produits alimentaires et de boissons un pouvoir de négociation limité. N'oubliez pas que le Canada compte près de 8 000 entreprises de transformation des aliments, dont 7 000, soit 90 %, sont des petites et moyennes entreprises, c'est-à-dire des sociétés comptant moins de 100 employés.

Les détaillants alimentaires imposent régulièrement des coûts de transaction, des frais et des pénalités arbitraires à leurs fournisseurs, souvent sans préavis ou de manière rétroactive. En outre, ils prolongent régulièrement les délais de paiement de plusieurs mois, ce qui retarde souvent les paiements et affecte la liquidité de leurs fournisseurs. Cette pratique n'est absolument plus tolérable.

Nous sommes très heureux que, lors de leur réunion de novembre, les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de l'Agriculture se soient engagés à créer un groupe de travail pour examiner la question. Nous continuons de les encourager à donner la priorité à cette question et à jouer un rôle de premier plan afin de garantir qu'un code de déontologie pour l'alimentation soit mis en place d'ici la fin de l'année.

Pour terminer, je voudrais aborder les répercussions de la COVID-19 sur les coûts. Contrairement à de nombreuses entreprises, les entreprises de transformation des aliments et des boissons ont pu fonctionner pendant la pandémie, ce qui est, bien sûr, ce que toutes les entreprises voulaient faire. Toutefois, le coût a été assez important. Comme je l'ai dit, il s'est élevé à près d'un milliard de dollars. Nous avons demandé au ministère des Finances d'envisager un crédit d'impôt remboursable pour les coûts associés à la COVID-19 encourus par notre secteur et d'autres secteurs de services essentiels, des entreprises qui continuent à fonctionner pendant la pandémie et qui ont connu des augmentations de coûts importantes pour maintenir leurs activités essentielles et assurer la sécurité des travailleurs.

Je tiens à vous remercier de nouveau, et je me réjouis à la perspective de répondre à vos questions.

Le président: Merci beaucoup, madame Sullivan.

Nous allons maintenant passer à notre série de questions. Nous commencerons par Mme Rood pour six minutes.

Allez-y, madame Rood.

Mme Lianne Rood (Lambton—Kent—Middlesex, PCC): Merci, monsieur le président.

Merci aux intervenants d'aujourd'hui pour leurs excellents exposés.

Merci, madame Sullivan. Je tiens à souligner que vous nous avez dit que les entreprises de transformation alimentaire emploient quelque 300 000 Canadiens et qu'il manque 30 000 travailleurs dans ce secteur. Je pense que c'est un chiffre très important que nous avons entendu ici aujourd'hui.

Lorsque vous avez parlé de pénurie de main-d'œuvre, vous avez notamment mentionné les métiers spécialisés. Pourriez-vous nous en dire plus sur la localisation des pénuries dans les métiers spécialisés et sur la place qu'elles occupent dans votre secteur d'activité?

Mme Kathleen Sullivan: Bien sûr. Si vous pensez aux métiers spécialisés, c'est-à-dire aux professions telles que les électriciens et les mécaniciens de chantier, il y a une incroyable pénurie de métiers spécialisés, non seulement pour notre secteur, mais aussi pour l'industrie manufacturière dans tout le pays. Nous sommes littéralement incapables de pourvoir tous les postes que nous avons. Vous pouvez imaginer que ces postes sont incroyablement importants pour assurer le fonctionnement d'une usine et l'entretien des équipements, et nous avons une pénurie dans ce domaine.

Comme vous le savez peut-être, lorsqu'il est question de métiers spécialisés, il s'agit en grande partie de métiers spécialisés obligatoires. Il y a donc une période d'apprentissage et une période de formation, et la formation d'une personne aux métiers spécialisés peut être longue. Lorsque nous avons une pénurie immédiate, il nous est impossible d'attendre cinq à six ans qu'une nouvelle cohorte de métiers spécialisés se présente pour régler le problème.

Mme Lianne Rood: D'accord.

Toujours à propos de la pénurie de main-d'œuvre, vous avez également mentionné la nécessité de faire appel à des travailleurs étrangers qualifiés. Pourriez-vous nous parler de certains des obstacles à l'accès et nous faire part de vos réflexions sur la manière de surmonter les obstacles à cet égard?

Mme Kathleen Sullivan: Quand nous avons besoin de travailleurs étrangers dans le secteur de la transformation — et c'est sensiblement la même chose dans celui de l'agriculture primaire —, nous avons recours à l'occasion à des travailleurs étrangers temporaires parce que les emplois sont saisonniers. La mise en conserve des tomates, par exemple, est un emploi saisonnier. Dans d'autres cas, nous faisons venir des travailleurs étrangers parce qu'il existe simplement une pénurie structurelle de main-d'œuvre au Canada.

Le système relatif aux travailleurs étrangers temporaires, comme mon collègue d'Olymel l'a souligné, est très compliqué. Une entreprise ne peut embaucher qu'un pourcentage limité de ces travailleurs. Le processus de demande de travailleurs est très long, même si ce sont souvent les mêmes personnes qui reviennent, année après année, et il faut prévoir six mois à l'avance les travailleurs dont on aura besoin. Il est indispensable de revoir le système pour le moderniser et le simplifier.

Par ailleurs, nous avons des postes permanents à combler et voulons embaucher des immigrants dans la catégorie de l'immigration économique pour occuper des postes respectables, permanents, et à temps plein. Beaucoup sont intéressés. Toutefois, le système d'immigration est très compliqué. Il fonctionne à partir d'un système de points et comporte divers volets. Très peu de ces volets, s'il en existe, favorisent dans l'attribution des points la venue de cols bleus, si on veut, ou de techniciens qui vont venir travailler dans les usines de produits alimentaires.

Nous sommes perdants, pour ainsi dire, avant même de commencer. Nous avons très peu de chances de faire venir les travailleurs dont nous avons besoin, parce que le système a été conçu pour ne pas favoriser ces travailleurs.

• (1700)

Mme Lianne Rood: Vous avez aussi parlé des défis auxquels fait face le secteur de la transformation alimentaire en raison de la pandémie. À quel point les mesures qui doivent être prises dans un environnement collectif, comme la distanciation sociale, ont-elles eu une incidence sur la capacité de transformation des usines et la fiabilité de l'approvisionnement alimentaire canadien?

Mme Kathleen Sullivan: Je pense que nous avons été très chanceux ici au Canada. Nous avons connu, bien sûr, des pénuries dans les épicereries au début de mars dernier, et d'autres encore à l'automne, du moins là où j'habite, lors de la deuxième vague de la pandémie. Je pense que les entreprises canadiennes ont fait un travail incroyable pour assurer l'approvisionnement alimentaire, mais cela a nécessité des efforts colossaux.

Comme je l'ai mentionné, une usine de transformation alimentaire est une entreprise manufacturière. Pensons à l'équipement, à la chaîne de montage typique. Pour assurer la distanciation sociale lorsque les gens ont l'habitude de travailler côte à côte, il faut ralentir la production. Certaines entreprises ont surmonté la difficulté en ajoutant des quarts de travail, un quart de nuit par exemple. Elles produisent donc moins par quart de travail et ont dû trouver de nouveaux travailleurs pour combler ces quarts de travail.

Nous avons aussi vu des entreprises rationaliser leur gamme de produits. Par exemple, un transformateur de poulet qui offrait auparavant 40 produits différents peut avoir eu à réduire ce nombre à 20 pour accroître son efficacité.

En fin de compte, comme je l'ai mentionné, nous avons estimé que les coûts supplémentaires qui sont liés aux primes pour les travailleurs, à la réorganisation des usines, à l'achat d'équipement de protection individuelle et de produits nettoyants supplémentaires se sont élevés à 800 millions de dollars l'an dernier. Je dirais que ces coûts frisent maintenant le milliard de dollars simplement pour essayer d'assurer la sécurité de nos travailleurs.

Mme Lianne Rood: Merci de ces renseignements. C'est une somme importante.

Vous avez aussi dit que les travailleurs dans les usines doivent être vaccinés. Pourriez-vous nous dire quelles usines de transformation alimentaire devraient être prioritaires?

Mme Kathleen Sullivan: Je suis certaine que beaucoup d'entre vous ont visité une usine alimentaire, mais ce n'est pas le cas de nombreuses personnes qui nous regardent actuellement. Lorsque vous êtes sur l'autoroute et que vous apercevez un grand bâtiment qui ressemble à un entrepôt, il y a de bonnes chances qu'il s'agisse d'une usine de fabrication, et peut-être même d'une usine alimentaire. C'est un bâtiment clos.

Au Canada, il existe près de 8 000 usines qui sont de différentes tailles. Certaines peuvent compter un millier d'employés pour un quart de travail donné.

Le président: Merci, madame Sullivan. Malheureusement, c'est tout le temps que nous avons.

Merci, madame Rood.

Mme Lianne Rood: Merci.

Le président: Nous passons maintenant à M. Blois pendant sept minutes et demie.

M. Kody Blois: Monsieur le président, mes questions s'adressent à M. Blenkarn.

Le président: Vous avez six minutes, désolé.

M. Kody Blois: Oui.

Je pense que son micro est désactivé, et je ne sais pas s'il sait comment le réactiver.

Ah, voilà, monsieur Blenkarn.

M. Ian Blenkarn: Je pense qu'on m'entend maintenant.

M. Kody Blois: Oui, on vous entend.

J'ai bien aimé vos propos, ici, au sein de notre comité.

Vous avez parlé tout d'abord de la gestion de l'offre. Nous connaissons tous l'importance de ce programme. Je sais que dans l'industrie laitière, on collabore par l'entremise du Natural Products Marketing Council avec les producteurs et les transformateurs, et on prépare aussi le terrain du côté de la vente au détail. Pouvez-vous nous expliquer comment on peut atteindre de meilleurs résultats lorsque les producteurs travaillent de concert avec les transformateurs, y compris accroître les investissements dans le secteur de la transformation?

• (1705)

M. Ian Blenkarn: Comme je l'ai mentionné plus tôt, les producteurs doivent comprendre qu'ils sont un des rouages du système et qu'ils doivent gérer leur offre en fonction de la demande pour assurer la viabilité de l'ensemble de l'industrie, et pas seulement des producteurs.

La gestion de l'offre ne s'applique qu'aux producteurs. Lorsqu'un producteur vend son produit à un transformateur, le transformateur doit l'acheter au prix que le producteur exige pour couvrir ses coûts. Le transformateur prend ensuite le risque de pouvoir le vendre à un prix qui sera rentable pour lui. En période de COVID, comme je l'ai mentionné, j'ai vu des produits devant se vendre 3 ou 4 \$ le kilo se vendre 50 ¢ le kilo, car il y en a beaucoup trop sur le marché. Certains transformateurs...

M. Kody Blois: En résumé — je dispose de six minutes seulement —, il faudrait essentiellement plus de collaboration pour avoir des études sur les coûts de production des producteurs et être conscient des coûts qui sont transférés aux transformateurs.

M. Ian Blenkarn: Et veiller à ce que l'offre soit adéquate...

À l'heure actuelle, dans l'industrie du poulet, plus les producteurs produisent, plus ils font d'argent. Que le transformateur réussisse à vendre ou non la production n'a pas d'incidence pour eux.

M. Kody Blois: Vous avez dit croire que le secteur privé est prêt à investir beaucoup d'argent dans ce secteur si l'environnement s'y prête. Ce sont des propos que l'on entend très rarement chez ceux qui viennent témoigner au Comité. Le gouvernement est souvent sollicité.

Pourquoi pensez-vous qu'il est important que l'argent vienne du secteur privé? Y a-t-il des moments où le gouvernement doit intervenir, ou est-ce très rarement le cas?

M. Ian Blenkarn: Je pense que c'est très rare. Comme je l'ai mentionné dans mes commentaires, le gouvernement doit s'employer à créer un environnement propice, et laisser ensuite les entreprises faire des affaires.

Les entrepreneurs sont nombreux, et il y a beaucoup d'argent qui circule. Ils vont trouver où ils peuvent réaliser des profits, mais ils doivent savoir qu'ils sont les bienvenus au Canada. Ils doivent savoir que le pays souhaite qu'ils fassent des affaires. On ne peut pas continuer à leur mettre des bâtons dans les roues. Chaque fois que l'on renforce la réglementation environnementale, la réglementation sur la sécurité et la santé au travail ou la réglementation sur le chômage, nous faisons la promotion de plus en plus des modes de vie socialistes, et de moins en moins de l'esprit d'entrepreneuriat. On en arrive au point où il est extrêmement frustrant de faire des affaires au Canada pour un entrepreneur.

M. Kody Blois: Je veux revenir au point que vous avez soulevé au sujet de la gestion de l'offre. Vos commentaires concernaient en grande partie, bien sûr, le transport de la volaille dans d'autres provinces et d'autres installations. Nous avons l'usine d'Eden Valley dans mon coin de pays, dans la vallée de l'Annapolis.

Pouvez-vous nous expliquer un peu comment les choses se passent et les répercussions que cela entraîne?

M. Ian Blenkarn: Pouvez-vous reformuler votre question?

M. Kody Blois: Vous avez mentionné qu'il arrive parfois que les poulets soient transportés sur une longue distance, soit pendant 10 ou 12 heures, jusqu'à une usine, au lieu d'être transformés dans une usine locale, parce qu'on n'exige pas que ces animaux le soient dans la province, si on veut.

Pouvez-vous nous expliquer en quoi cela nuit aux réinvestissements potentiels dans les usines de transformation?

M. Ian Blenkarn: Prenez Eden Valley Poultry, par exemple, une usine de 50 millions de dollars. Le gouvernement n'a pas investi dans cette usine. Les producteurs ont investi 10 millions; un important transformateur au Canada a investi 10 millions de dollars, et la banque a prêté 30 millions de dollars. Le gouvernement n'a rien versé. C'est une usine qui réussit très bien, mais pour obtenir un volume suffisant, elle a dû se tourner vers l'Île-du-Prince-Édouard.

Toutefois, un tiers des producteurs de la Nouvelle-Écosse ont refusé d'y expédier leur production parce qu'ils pouvaient obtenir quelques sous de plus en l'expédiant dans le nord du Nouveau-Brunswick, si bien que cette volaille passe devant l'usine qui se trouve dans la vallée de la Nouvelle-Écosse pour se rendre dans le nord du Nouveau-Brunswick afin d'y être transformée pour quelques sous de plus.

Le coût de production et le prix vif que les producteurs reçoivent couvrent déjà leurs coûts et une marge de profit raisonnable, mais certains producteurs cupides veulent obtenir quelques sous de plus, et un transformateur est prêt à le leur offrir parce qu'il veut s'agrandir ou rendre son usine plus viable. Cela met vraiment en danger... Il nous a fallu beaucoup de temps pour faire construire cette usine d'Eden Valley, parce qu'il nous fallait avoir un volume suffisant, et nous avons dû faire des pieds et des mains pour l'obtenir.

• (1710)

M. Kody Blois: J'aimerais passer à Mme Sullivan rapidement. La question portait sur les vaccins, et bien sûr, la santé relève des provinces. Où en sont les discussions avec les gouvernements provinciaux au sujet des priorités de vaccination lorsqu'ils reçoivent les vaccins que leur envoie le gouvernement fédéral?

Mme Kathleen Sullivan: Toutes les provinces en sont actuellement à la phase un de leur programme de vaccination, alors elles commencent à peine à préparer la phase deux.

Je suis heureuse d'annoncer que l'Ontario et toutes les autres provinces qui se trouvent à l'est ont mentionné que les travailleurs essentiels, y compris nos travailleurs, feront partie de la phase deux. Malheureusement...

Le président: Merci.

Je suis désolé, madame Sullivan. Je dois encore vous interrompre.

M. Kody Blois: Je suis désolé, madame Sullivan.

Merci.

Le président: Merci, monsieur Blois.

[Français]

Monsieur Perron, vous avez la parole pour six minutes.

M. Yves Perron: Bonjour à tous. Je remercie les témoins d'être avec nous aujourd'hui.

Madame Sullivan, pouvez-vous terminer ce que vous disiez?

[Traduction]

Mme Kathleen Sullivan: Le Manitoba, la Saskatchewan et l'Alberta n'ont pas mentionné en quoi consisterait leur phase deux, alors nous ne le savons pas.

Comme je l'ai mentionné, la Colombie-Britannique, malheureusement, n'a pas fait des travailleurs essentiels un groupe prioritaire. Lorsqu'ils auront terminé de vacciner les résidents des établissements de soins de longue durée et le personnel médical — naturellement —, ils passeront simplement à la population en général.

[Français]

M. Yves Perron: Avez-vous eu des contacts avec les gouvernements provinciaux, notamment avec celui du Québec?

[Traduction]

Mme Kathleen Sullivan: Oui, nous croyons savoir que... Premièrement, le gouvernement du Québec a mentionné — et c'est sur son site Web, alors c'est connu — que les travailleurs essentiels et les transformateurs alimentaires feront partie des priorités, alors nous en sommes très heureux naturellement. Le Québec est une province importante dans la transformation alimentaire, et une province, je dois dire, qui répond très bien en général aux besoins du secteur.

[Français]

M. Yves Perron: Je vous remercie beaucoup.

Vous avez parlé de l'importance de la transformation locale pour la souveraineté alimentaire, et je pense que tout le monde s'entend là-dessus.

J'ai posé plus tôt une question à un intervenant sur la main-d'œuvre. Il m'a répondu qu'il faudrait augmenter le plafond de travailleurs étrangers de 10 à 20 %.

Croyez-vous que ce serait suffisant? Devrait-on plutôt le fixer autour de 30 %, afin de ne pas avoir à le rajuster à l'avenir? Après tout, ce pourcentage a déjà été fixé à ce niveau par le passé.

[Traduction]

Mme Kathleen Sullivan: Je pense qu'il faut absolument qu'il soit augmenté à 20 %, et je pense qu'il faudrait se demander si l'on ne devrait pas tout simplement laisser cela ouvert. Le programme comporte d'autres mesures de protection, comme le fait que les employeurs doivent d'abord, avant tout, se tourner vers le marché local pour trouver des employés ici au Canada qui pourraient faire le travail. Le programme comporte en outre des mesures de protection pour garantir que les travailleurs étrangers temporaires ne sont pas payés moins que les travailleurs canadiens ou locaux. Je pense donc qu'il y a des mesures de protection suffisantes dans le programme pour veiller à ce qu'on n'en abuse pas en négligeant la main-d'œuvre locale. En fait, nous avons pu constater au fil des ans que la main-d'œuvre locale ne suffit pas à pourvoir ces postes.

J'ai été très déçue l'automne dernier lorsque j'ai demandé au gouvernement fédéral s'il y avait eu des analyses sur les besoins de l'in-

dustrie. Au lieu de parler précisément du programme des travailleurs étrangers temporaires, j'aimerais qu'on parle des besoins en main-d'œuvre de l'industrie et savoir si le gouvernement a effectué une comparaison avec la main-d'œuvre disponible.

La population du Canada... Comme nous le savons tous, les naissances sont beaucoup moins nombreuses qu'au cours des générations précédentes. Nous n'arriverons pas à disposer d'une main-d'œuvre suffisante au pays à moins d'avoir recours aux travailleurs étrangers. Nous pouvons mettre en place beaucoup d'autres mesures pour accroître le bassin de main-d'œuvre au pays, mais les travailleurs étrangers sont essentiels.

[Français]

M. Yves Perron: Je vous remercie.

L'automatisation pourrait contribuer à réduire la pénurie de main-d'œuvre, mais c'est difficile, car cela demande des investissements privés. Actuellement, il y a un sous-investissement.

Qu'est-ce que les transformateurs doivent faire pour qu'il y ait davantage d'investissements? Vous nous avez parlé du pouvoir d'influencer le gouvernement. Quelles sont vos recommandations à cet effet?

• (1715)

[Traduction]

Mme Kathleen Sullivan: Le gouvernement fédéral offre déjà des programmes pour aider les industries et les entreprises à s'automatiser et à se robotiser, mais ces programmes ne s'appliquent pas bien souvent à notre secteur. Il serait utile que le gouvernement fédéral revioie les programmes qu'il offre et comprenne les particularités de notre industrie.

Il ne faut pas oublier que bon nombre d'entreprises dans la fabrication de produits alimentaires et de boissons sont de petites et moyennes entreprises. L'automatisation nécessite donc des investissements pour avoir la poussée de croissance nécessaire.

M. Blenkharn a mentionné qu'Eden Valley Poultry est une usine de transformation du poulet de 50 millions de dollars. Il faut 50 millions de dollars pour construire une petite ou moyenne usine de transformation au pays. Une entreprise aura donc besoin de soutien, alors j'encourage fortement le gouvernement fédéral à revoir les programmes qu'il offre par l'entremise d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada et à vérifier s'ils sont vraiment adéquats et accessibles pour les entreprises de notre secteur.

[Français]

M. Yves Perron: Les programmes comme le Fonds d'urgence pour la transformation n'ont pas été suffisants. Plusieurs entreprises et transformateurs en ont besoin. Croyez-vous qu'on devrait reconduire ce programme et le financer davantage?

[Traduction]

Mme Kathleen Sullivan: Le fonds pour la transformation était doté d'une enveloppe de 77,5 millions de dollars. Selon nous, les coûts de l'ajustement à la COVID-19 s'élevaient à près d'un milliard de dollars, alors de toute évidence, ce fonds n'était pas suffisant. Nous sommes bien conscients que de nombreux secteurs, et tous les Canadiens, ont été touchés par la pandémie, et c'est pourquoi nous suggérons que le gouvernement, au lieu de bonifier ce fonds, envisage d'accorder un crédit d'impôt remboursable pour les entreprises essentielles.

Le président: Merci, madame Sullivan.

Nous passons à M. MacGregor pendant six minutes.

M. Alistair MacGregor: Merci beaucoup, monsieur le président.

Madame Sullivan, beaucoup de vos commentaires aujourd'hui ont fait écho à ceux de Fabricants de produits alimentaires Canada. C'est bon d'entendre de multiples témoins nous confirmer les mêmes problèmes.

Au sujet des frais arbitraires imposés par les détaillants, on assiste à une concentration sur le marché. En effet, nous constatons que quelques détaillants ont beaucoup de pouvoir sur le marché canadien. Vous avez mentionné que vous étiez heureuse des mesures prises par le gouvernement fédéral avec les provinces et que vous espérez que le code de déontologie soit mis en place en 2021.

Je suis quand même curieux. Est-ce que votre association, et peut-être aussi Fabricants de produits alimentaires Canada, a utilisé le poids combiné de ses membres pour tenter de faire front commun auprès des détaillants? Pouvez-vous nous parler des efforts que vous avez déployés à cet égard?

Mme Kathleen Sullivan: L'automne dernier, quelque 33 associations et groupes de producteurs ont signé un document d'orientation qui demande l'adoption d'un code de conduite. C'est donc un projet qui réunit beaucoup d'associations et de groupes de producteurs. Dans ce collectif, je dirais que divers groupes ont approché le secteur de la vente au détail de maintes façons, parfois en s'adressant directement à des entreprises, parfois en passant par leur association, soit le Conseil canadien du commerce de détail.

Il y a cinq grands détaillants. Cet automne, Sobeys a fait des commentaires qui étaient, ma foi, fort encourageants pour les autres maillons de la chaîne d'approvisionnement alimentaire. L'entreprise a en effet qualifié certaines pratiques en vigueur de « répugnantes », si ma mémoire est bonne, et affirmé qu'un code de conduite serait bénéfique. Aucun autre détaillant n'a manifesté un tel soutien.

J'espère vivement que les détaillants se joindront au groupe de travail mis sur pied par la ministre. J'estime que, peu importe le produit, dans ce cas-ci un code de conduite, la participation de toutes les parties concernées se traduit toujours par de meilleurs résultats. J'aimerais donc vraiment que les détaillants soient présents, et je crois que ce sentiment est partagé par les autres associations avec lesquelles je travaille en étroite collaboration.

M. Alistair MacGregor: Oui, tout à fait. Si nous voulons encourager les entrepreneurs auxquels M. Blenkarn fait référence, ces nouvelles entreprises prometteuses, les règles doivent être les mêmes pour tous quant à l'emplacement des produits sur les tablettes et ce genre de choses.

• (1720)

Mme Kathleen Sullivan: En effet, nous travaillons très étroitement avec la Fédération canadienne des épiciers indépendants; tous les épiciers qui n'appartiennent pas aux cinq grandes bannières, si je puis dire, sont très actifs. En fait, je dois les rencontrer demain, donc nous travaillons très étroitement avec eux.

M. Alistair MacGregor: Il y a la main-d'œuvre, bien entendu. Je siège à ce comité depuis quelques années déjà, et c'est une question qui ne cesse d'être soulevée. Je sais à quel point cela posait problème pour l'industrie avant même la pandémie. Quand vous parlez de ces pénuries de main-d'œuvre, y a-t-il des régions au pays où elles sont plus graves qu'ailleurs? Est-ce que certaines pro-

vinces, par l'intermédiaire des volets du Programme des candidats des provinces, essaient de cerner ce problème dans votre industrie en particulier?

Mme Kathleen Sullivan: Toutes les provinces au pays affichent une pénurie de main-d'œuvre. Elle peut sembler différente ou se manifester de façon différente selon les régions, mais c'est essentiellement le même problème partout. Je crois que ce qui m'irrite le plus, c'est que, comme vous, j'ai déjà souligné que nous parlons de ce problème depuis des années.

Il est très difficile pour notre industrie de lire le rapport de la Table de la stratégie économique du secteur agroalimentaire, de lire celui du Conseil sur la stratégie industrielle publié juste avant Noël, et d'entendre ces acclamations exubérantes à propos de la transformation agroalimentaire et de son potentiel quand, en réalité, il semble impossible de se faire entendre sur certains de nos besoins immédiats et fondamentaux.

Notre travail n'a pas toujours le chic d'être excitant ou à la mode. Je sais que la robotisation est sur toutes les lèvres en ce moment, mais la robotisation ne va pas remédier à tous les problèmes de production et de capacité de transformation de l'industrie. Parfois, il faut se retrousser les manches, revenir à l'essentiel et cerner ce qui cloche afin de régler le problème, et je crois que c'est là que, malheureusement, nous avons échoué. La frustration est réelle au sein de l'industrie et prend de l'ampleur.

Compte tenu des problèmes que nous éprouvions déjà avant la pandémie, cet aspect sera absolument crucial pour la relance économique. Avant tout, nous avons besoin de cette chaîne d'approvisionnement pour des raisons de souveraineté alimentaire, mais aussi, l'optimisation des efforts déployés par l'industrie agroalimentaire pour stimuler sa croissance, tant au pays que sur le marché international, recèle un énorme potentiel. Comme quelqu'un d'autre l'a souligné, les Canadiens vont continuer de manger. Si nous ne les nourrissons pas avec nos produits, d'autres apporteront les leurs d'outremer et c'est ce que mangera la population.

M. Alistair MacGregor: Oui, tout à fait. Tout le monde mange. Votre industrie a cette assurance.

J'arrive à la fin du temps qui m'est alloué, donc je vais m'arrêter là, monsieur le président.

Merci, madame Sullivan, pour vos commentaires et votre déclaration.

Le président: Merci, monsieur MacGregor et madame Sullivan.

La parole est à M. Steinley pendant cinq minutes.

Monsieur Steinley, allez-y.

M. Warren Steinley (Regina—Lewvan, PCC): Merci beaucoup, monsieur le président.

Mes questions s'adressent aux deux témoins. La première porte sur l'incidence d'un code de conduite pour les détaillants en alimentation sur les épiciers indépendants, un sujet qui a été abordé par M. MacGregor. Je suis originaire de la Saskatchewan, où il y a beaucoup de coopératives et d'épicerie indépendantes. Je sais que le code de conduite vise les cinq grandes chaînes de supermarchés. Quelle serait son incidence pour les détaillants locaux et de taille plus modeste?

Mme Kathleen Sullivan: Je vais commencer, si vous me le permettez. Si vous regardez le code de conduite d'autres pays... Au Royaume-Uni, par exemple, il y a un code de conduite pour les détaillants en alimentation depuis des années. Ce code s'applique exclusivement aux grands détaillants.

Nous n'avons pas à procéder de la sorte au Canada. Nous pouvons en concevoir un à notre image. Nous avons des détaillants indépendants très importants qui jouent un rôle crucial dans notre système alimentaire.

J'estime que, peu importe le code de conduite que nous concevons, il doit inclure le point de vue des épiciers indépendants. En fait, je discute actuellement de la formulation de certains principes avec les épiciers indépendants; ces principes répondraient aux besoins de l'industrie de la transformation agroalimentaire, mais tiendraient également compte des besoins des épiciers indépendants.

Au bout du compte, n'importe quel code devrait renforcer leur position et celle de tous les autres intervenants.

M. Warren Steinley: Merci beaucoup.

Monsieur Blenkarn, quelle contribution rafraîchissante que la vôtre! Je crois que vous avez mentionné la nécessité de discuter de certains irritants pour le secteur de la transformation, ainsi que de certains des plus grands freins à sa croissance. Je paraphrase, mais vous dites en gros que le gouvernement doit parfois céder la place aux investissements privés et les laisser faire le travail.

Quels sont trois des irritants les plus notables qui nuisent à l'investissement privé dans le secteur de la transformation agroalimentaire et dans sa capacité?

• (1725)

M. Ian Blenkarn: Vous pouvez en prendre trois parmi ceux que j'ai mentionnés dans mon exposé. Si je voulais me concentrer sur l'un en particulier, je dirais que la main-d'œuvre étrangère est un sérieux problème. Les règles actuelles en matière de main-d'œuvre temporaire étrangère sont tout simplement épouvantables. J'ai donné l'exemple d'une usine néo-écossaise qui a été fermée en raison de la COVID-19. Nous avons des employés qui capturent la volaille dans les poulaillers. Ce n'est pas un travail très prestigieux ni grassement payé, et, à l'heure actuelle au Canada, il est surtout fait par des travailleurs étrangers.

M. Warren Steinley: Puis-je vous poser une question plus directe? Quelques personnes nous ont parlé de certains problèmes liés au commerce international, aux barrières commerciales non tarifaires et au fait qu'une viande, une fois inspectée en Nouvelle-Écosse, ne peut plus être vendue ailleurs. Il s'agit là de questions liées à la réduction de la paperasse et à la possibilité pour le marché d'établir quand et où un produit devrait être vendu.

S'agit-il de problèmes que vous avez rencontrés et qui nuisent à notre capacité d'aider les producteurs à essentiellement créer un environnement prospère?

M. Ian Blenkarn: J'ai vu de grandes disparités à l'Agence canadienne d'inspection des aliments ou ACIA. Ses représentants travaillent prétendument avec le même guide, mais il semble y en avoir plusieurs versions. Ce qu'une usine peut faire est aux antipodes de sa voisine, où les restrictions sont bien moindres. Cette situation est extrêmement problématique quand on essaie d'être concurrentiel, car les règles du jeu ne sont pas les mêmes pour tous. Quand je dirigeais des usines de transformation, c'est le genre de

choses qui me donnait du fil à retordre. Les règles ne sont pas uniformes au sein de l'ACIA.

M. Warren Steinley: Une dernière chose.

En ce qui a trait à la taxation, je sais aussi que l'investissement privé va là où son incidence est la plus grande, là où la prospérité est possible. Est-ce que certaines des nouvelles taxes, et je fais référence ici à la taxe sur le carbone et à quelques autres taxes et droits qui ont augmenté et qui continueront d'augmenter au fil des ans, bref est-ce que ces taxes expliquent en partie pourquoi nous ne bénéficions pas des investissements étrangers et privés auxquels vous avez fait allusion?

M. Ian Blenkarn: C'est exact. L'argent va là où c'est attrayant, donc l'argent va là où le risque... et la stabilité se trouvent, et là où le gouvernement est le moins susceptible de riposter ou d'essayer de mettre le grappin sur les profits que vous essayez de dégager. Oui, plus il y aura de restrictions et plus nous limiterons notre capacité à attirer des capitaux. C'est pourquoi j'ai parlé de crédits d'impôt à l'investissement. J'estime qu'il s'agit là d'une fabuleuse façon de récompenser ceux qui investissent et qui réussissent.

Le président: Merci, monsieur Blenkarn.

La parole est à M. Louis pendant cinq minutes.

M. Tim Louis (Kitchener—Conestoga, Lib.): Merci, monsieur le président.

Merci à nos deux témoins de leur présence. Je l'apprécie énormément.

Madame Sullivan, quand nous avons abordé la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, nous n'avons pas parlé des étudiants et des jeunes qui accèdent au marché du travail. Je le mentionne parce que j'ai un diplôme d'études supérieures du collège Conestoga, dont relève un institut de transformation agroalimentaire, ici même, à Waterloo. On y offre de la formation, on y mène des recherches et on y acquiert de l'expérience technique en transformation agroalimentaire.

Avez-vous jeté un coup d'œil aux programmes pour essayer de recruter une nouvelle main-d'œuvre? Cette génération cherche du travail, a des idées et est très avant-gardiste. Avez-vous envisagé diverses façons d'aider les jeunes à intégrer le marché du travail, ou y a-t-il des programmes qui pourraient s'avérer utiles et, par le fait même, répondre à certaines pénuries de main-d'œuvre qualifiée dans votre secteur?

Mme Kathleen Sullivan: Vous avez absolument raison. Je crois que les étudiants représentent un immense potentiel de main-d'œuvre pour nous. Par exemple, un programme ontarien lancé il y a quelques années, intitulé *Votre avenir a du goût* et fondé sur les médias sociaux, mise énormément sur la sensibilisation aux possibilités de carrières dans notre industrie et au large éventail de possibilités que nous offrons.

Oui, nous devrions tout à fait travailler de pair avec les collègues et les universités, et envisager des programmes d'apprentissage, des stages et des programmes coopératifs, car le potentiel est immense. Selon les entreprises, quand elles accueillent un étudiant stagiaire, il est très important de maintenir la relation qui se crée, car cette personne peut devenir un de ses travailleurs et contribuer au succès de l'entreprise durant toute sa vie. D'un point de vue national, les jeunes sont importants. Absolument.

En revanche, je crois que nous devons aussi envisager le potentiel des groupes sous-représentés, des groupes qui peuvent éprouver de la difficulté à accéder au marché du travail, et trouver des façons de les aider à surmonter ces obstacles. C'est quelque chose qui est très difficile à faire au sein des entreprises. Donc, c'est vraiment là que nous avons grandement besoin de l'aide des gouvernements. Il peut s'agir de traiter avec les services de réinstallation dans le cas de Néo-Canadiens ou de réfugiés, voire de collaborer avec les communautés des Premières Nations pour comprendre les besoins en transport et la capacité à conduire les gens à l'usine. Je crois qu'il y a une main-d'œuvre potentielle là aussi, mais qu'il est probablement irréaliste de penser que chaque entreprise va d'elle-même trouver des moyens de surmonter ces obstacles.

• (1730)

M. Tim Louis: Merci beaucoup.

Vous avez mentionné les programmes coopératifs, ce que je n'avais pas fait. C'est super. Les Néo-Canadiens et les Premières Nations également. C'est super aussi. Vous dites qu'il serait utile que les gouvernements, tant provinciaux que fédéral, partagent leurs pratiques exemplaires. Si vous pensez à d'autres pratiques exemplaires, pourriez-vous les nommer pour qu'elles soient consignées au compte rendu? J'aimerais les entendre. Elles pourraient nous aider à créer un programme, par exemple.

Mme Kathleen Sullivan: Bien sûr. Le fait que les institutions locales, comme le collège Conestoga, mettent l'accent sur des programmes liés à la transformation agroalimentaire, c'est parfait... En outre, je crois que cela se passe souvent au provincial, mais le gouvernement fédéral peut jouer un rôle de leader dans l'examen de la certification des travailleurs spécialisés. Des approches plus souples sont-elles possibles en matière de certification? Par exemple, le recours à la microcertification d'une personne de métier est important dans notre secteur, puisqu'elle nous évite d'avoir à attendre cinq ou six ans avant que la personne obtienne sa pleine certification et soit en mesure de faire le travail. C'est vital.

À vrai dire, nous avons fait une demande de financement à cet effet l'automne dernier. Malheureusement, elle a été refusée, mais je suis absolument convaincue que le gouvernement fédéral doit affirmer son leadership dans l'évaluation des métiers spécialisés au pays, car nous avons une pénurie monstre, et pas seulement dans notre industrie, mais aussi dans le secteur manufacturier. On semble parfois négliger ce secteur sous prétexte qu'il est dépassé. Il ne l'est pas. C'est un employeur majeur au pays. Nous formons le secteur manufacturier le plus imposant, donc nous sommes le plus grand des fabricants, et c'est un secteur qui nécessite notre attention.

M. Tim Louis: J'ajouterais à cela que les emplois restent ici. Les emplois restent entièrement dans nos collectivités.

J'aimerais prendre le reste de mon temps pour reconnaître les sacrifices faits par les employés en première ligne du secteur de la transformation agroalimentaire; ce doit être fait.

La possibilité d'apprendre à protéger nos travailleurs pendant cette pandémie et le type de mesures qui vont demeurer une fois la pandémie derrière nous afin de favoriser la productivité constituent un autre point que nous n'avons pas abordé. Il y a des leçons à tirer de la façon dont nous pouvons aider nos travailleurs.

Mme Kathleen Sullivan: Oui, il y en a, cela ne fait aucun doute. Il ne faut pas oublier que lorsque la pandémie a commencé...

Le président: Je suis désolé, madame Sullivan, mais je dois vous arrêter là.

Merci, madame Sullivan. Merci, monsieur Louis.

Nous avons un peu dépassé le temps prévu, mais nous allons passer à M. Perron, très rapidement.

[Français]

Monsieur Perron, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

M. Yves Perron: Je vous remercie, monsieur le président. Je suis très heureux d'avoir du temps de parole, car je ne croyais pas en avoir.

Monsieur Blenkarn, vous avez commencé votre énoncé en disant que la gestion de l'offre était un bon système qu'il fallait préserver. Ensuite, vous avez dit que les producteurs n'étaient qu'un maillon et qu'il fallait moderniser le système.

Que faudrait-il changer, selon vous?

[Traduction]

M. Ian Blenkarn: Je crois que je ne reçois pas la traduction.

[Français]

Le président: Est-ce qu'il y a des problèmes d'interprétation?

[Traduction]

M. Ian Blenkarn: Je ne reçois pas...

[Français]

Le président: Est-ce que vous l'entendez maintenant?

[Traduction]

M. Ian Blenkarn: Oui, je vous entends maintenant.

[Français]

Le président: Allez-y, monsieur Perron.

M. Yves Perron: Monsieur Blenkarn, vous avez commencé votre énoncé en disant que la gestion de l'offre était un bon système qu'il fallait préserver. J'étais heureux d'entendre cela. En même temps, vous avez aussi dit qu'il avait besoin d'une modernisation et que les producteurs étaient seulement un maillon.

J'aimerais que vous développiez cette idée en 30 secondes.

[Traduction]

M. Ian Blenkarn: Comme je l'ai dit, ils sont un des rouages de l'appareil. Ce sont eux qui fournissent le produit brut, mais c'est ensuite au transformateur de travailler ce produit brut pour en faire quelque chose que le consommateur recherche.

Le problème de la gestion de l'approvisionnement en poulet — et cela ne s'applique pas à l'approvisionnement de tous les produits, mais c'est vrai pour le poulet —, c'est qu'avec le système actuel, ce sont les producteurs qui contrôlent l'approvisionnement. On leur garantit un prix. Plus ils produisent, plus ils gagnent de l'argent, donc ils n'ont pas envie de produire moins et de garder l'offre en équilibre avec la demande à l'échelle du pays. La COVID-19 a vraiment été...

• (1735)

[Français]

M. Yves Perron: Je suis désolé de vous interrompre, mais le temps est limité.

N'y a-t-il pas un ajustement de l'offre selon le marché? C'est bien cela, le système, n'est-ce pas?

[Traduction]

M. Ian Blenkarn: Non. Le pays produit encore beaucoup trop de poulet. Les producteurs ne réduiront pas leur offre parce que lorsqu'ils la réduisent, ils gagnent moins d'argent. Les transformateurs en arrachent, comme je l'ai dit plus tôt. Juste avant Noël, quelque chose qu'ils auraient dû vendre 3 ou 4 \$ le kilo, ils le vendaient 50 ou 60 ¢ le kilo.

[Français]

M. Yves Perron: Dans la dynamique actuelle, on a l'impression qu'il nous manque de transformation un peu partout. J'essaie de saisir votre propos.

Êtes-vous en train de nous dire qu'il y a trop de transformation dans le secteur du poulet?

[Traduction]

Le président: Veuillez répondre rapidement, monsieur Blenkarn.

M. Ian Blenkarn: C'est la raison pour laquelle je dis que la gestion de l'offre doit être modernisée, en particulier dans le secteur de la volaille.

Le président: Merci.

M. Ian Blenkarn: Il faut qu'il y ait certaines conséquences.

Le président: Merci, monsieur Blenkarn.

Nous passons maintenant a.m. MacGregor, pour deux minutes et demie.

[Français]

Merci, monsieur Perron.

[Traduction]

M. Alistair MacGregor: Merci, monsieur le président.

Madame Sullivan, lors de votre échange précédent avec Mme Rood, vous avez parlé des coûts énormes que l'industrie a dû assumer pour composer avec la COVID-19. On pense entre autres à la façon dont les plans d'étage ont dû être modifiés dans de nombreuses usines de transformation pour tenir compte de l'éloignement physique, etc.

En regardant vers l'avenir — et j'espère que d'ici la fin de 2021, nous serons en bonne voie d'avoir vacciné la majorité de la population et que nous aurons vraiment réussi à faire baisser ces chiffres —, comment l'industrie va-t-elle s'adapter? Prévoit-on un retour aux plans d'étage d'avant la COVID? Quelles leçons aurez-vous tirées de cette pandémie, dans l'éventualité où une autre devait nous frapper dans 10 ans? Je suis curieux de savoir quel type de

planification est en cours quant à la façon dont seront aménagés les étages, alors que nous nous dirigeons vers un rétablissement des activités.

Mme Kathleen Sullivan: Pour l'instant, nous sommes toujours en pleine pandémie. Nous sommes évidemment au milieu de la deuxième vague, et les choses sont probablement pires qu'elles ne l'ont jamais été — ou elles l'ont été récemment —, donc la réponse est non; pour l'instant, les entreprises ne sont absolument pas rendues à envisager la planification d'un retour aux anciennes façons.

En fait, je pense que nous ne verrons pas beaucoup de changements ni même de planification tant que nous ne serons pas arrivés à vacciner une masse critique de la population et que nous n'aurons pas obtenu l'avis des experts quant au niveau de risque de transmission du virus. Même lorsque nous serons rendus là, je pense que certaines des modifications apportées aux usines deviendront permanentes.

Par exemple, les usines ont mis en place des passerelles et des barrières pour que les gens ne puissent pas se croiser. C'est un peu comme les allées à sens unique que l'on voit maintenant dans les épiceries. Je pense que ces aménagements ne sont pas près de changer. Je crois qu'il faudra beaucoup de temps avant qu'on laisse tomber l'amélioration du nettoyage ou toute autre modification qui a dû être apportée.

Certaines de ces dépenses ont été faites et elles n'auront plus à l'être. D'autres sont en cours, comme celles pour l'EPI, le nettoyage additionnel, le dépestage.

Lorsque vous vous retrouvez avec un employé chez qui on a diagnostiqué une COVID, en tant qu'employeur, vous devez faire la recherche des contacts au sein de l'usine. La santé publique ne viendra pas sur place pour s'en occuper. L'employeur se charge de la recherche des contacts dans l'usine et surveille les caméras de sécurité pour voir quels employés ont pu entrer en contact les uns avec les autres. Cela implique des coûts énormes, et je pense qu'ils ne sont pas près de disparaître.

M. Alistair MacGregor: Je crois que j'approche de la fin de mon temps de parole.

Merci.

Le président: Merci, monsieur MacGregor.

C'est la fin de notre séance. J'aimerais remercier M. Blenkarn et Mme Sullivan de leurs déclarations très éclairantes.

Merci à tous. Nous nous verrons jeudi. Prenez soin de vous.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité
du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of
the House of Commons

SPEAKER'S PERMISSION

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>